

INFO VALENCE



**Bulletin Municipal
ETE 2004**

SOMMAIRE

Etat-Civil/Mot du Maire	1
A noter/agenda	2
Résultats des élections	5
DT/PC	6
Comptes-rendus de conseil	8
Vœux du Maire/Maisons Fleuries	13
Galette et repas des Aînés	15
Nos déchets/Un bouchon	16
Carnaval/Star ac' 1	17
Veillée Pascale/Messes	18
Fête communale	19
8 mai/Illuminations/chasse à l'œuf	22
Cannes 2004/Star ac' 2	23
Libération du canton	26
Les cadets des pompiers	27
Club des aînés	29
Football/Kévin Gandoïn	30
Souvenirs des Déportés/Appel 18 juin	32
Une page d'histoire	33
Manifestations extérieures	39
Fête des écoles	40
Nos commerçants	41
Saint Nicolas	42
Fiche inscription Maisons Fleuries	43

ETAT-CIVIL

Naissances :

Martin ROUSSEL né le 29 janvier 2004
Mathis WADOWIAK né le 22 février 2004
Guilhem ROUSSEAU né le 27 avril 2004
Félicitations aux heureux parents

Directeur : Serge VAUCOULEUR,
Rédacteur : Liliane FAURE,
Editions : Mairie de Valence-en-Brie
Photos : Liliane FAURE,
Commission : Christelle DEBRAY, Marie-Thérèse
DEBRAY, Jean-François PIERUCCI, Annie
DUBREUIL
Conception, édition : Angélique BISCHOFF

LE MOT DE MAIRE

Une bonne nouvelle pour beaucoup d'entre vous qui nous demandent régulièrement la date d'installation de l'ADSL.

France Telecom nous informe :

« l'ouverture ADSL du répartiteur de Valence-en-Brie sur lequel sont raccordées les lignes téléphoniques de la commune est envisagée fin Octobre 2004.

L'ADSL étant déployé sur le réseau de lignes existant, une très grande majorité des clients pourra ainsi accéder aux offres 512K (une contrainte technique ne permet pas actuellement de raccorder les habitants les plus éloignés, au-delà d'un seuil de 5,5 kms en moyenne).

A compter de la date d'ouverture les personnes intéressées pourront vérifier l'éligibilité de leur ligne en consultant le serveur sur le site Internet <http://www.francetelecom.com> (via le lien « Tout sur l'ADSL3 ») La date provisoire, non contractuelle, mentionnée par ce serveur est celle du 13 Octobre 2004. »

Travaux

Une subvention a été accordée pour financer les travaux d'un feu tricolore à l'emplacement de la R.N. 105 route d'Echouboulains/rue Henri Pelle.

Les travaux de renforcement en eau potable débiteront au mois de Septembre.

Ceux constituant la dernière tranche du contrat rural pour l'agrandissement du cimetière débiteront au mois de Septembre. L'acquisition du terrain appartenant à Monsieur Beaudenon le long de l'entrée a favorisé cette opération et la création d'un columbarium.

L'été approche à grand pas. Je souhaite qu'il ne soit pas aussi caniculaire que l'an passé. Soyons vigilants et solidaires des personnes seules en cette période.

Je vous souhaite à tous d'agréables et reposantes vacances.

Serge VAUCOULEUR

A NOTER...

UN CONCILIEUR A VOTRE SERVICE

Depuis le 8 Novembre 2002, un conciliateur, Jean-Yves LE CALVEZ, tient des permanences à la Mairie du Châtelet en Brie, les premier et troisième vendredi de chaque mois de 15 h à 18 h.

Pour prendre rendez-vous téléphonez au 01.60.69.40.40

URGENCE DE NUIT

MU 77

Médecins d'URGENCE 24 h/24

N'hésitez pas si en pleine nuit votre bout'chou a 40° de fièvre, un seul numéro :

0825.826.505

ASSISTANTES SOCIALES

En cas de besoin vous pouvez contacter l'unité territoriale au 01.64.14.55.00

URGENCE (Services Locaux)

Sapeurs pompiers.....	18
Gendarmerie.....	17
	ou 01.60.69.40.16
SAMU.....	15
	ou 01.64.10.67.50
EDF GAZ.....	01.60.96.36.29
Horloge parlante.....	36.99
Météo France.....	08.36.68.01.01

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Levée du courrier :

* du lundi au vendredi à 16 h 30

* le samedi à 12 h 00

Ouverture du guichet :

* du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 15 h à 17 h

* le samedi de 9 h à 12 h

Numéro de téléphone : 01.60.57.50.55

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	de 15 à 19 h
Mardi	de 11 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi	de 14 h à 17 h
Vendredi	de 9 h à 12 h

Permanence du Maire et des Adjoints de 17 h à 20 h tous les lundis sauf pendant les congés scolaires

Numéro de téléphone : 01.64.31.81.35 répondeur en cas d'absence

Numéro du Fax : 01.64.31.88.42

E.Mail : Serge.VAUCOULEUR@wanadoo.fr

DERNIERE MINUTE... DERNIERE MINUTE... DERNIERE MINUTE...

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE ET MARNE

Vous informe

Quel que soit votre lieu de résidence, ne retenez que cette adresse pour toutes vos correspondances (transmission de vos feuilles de soins, demande de renseignements, obtention d'un formulaire, etc...)

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE ET MARNE

77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03

AGENDA 2eme SEMESTRE 2004

28 juin	Ramassage des encombrants
14 juillet	Fête nationale et concours de pêche
29 août	60ème anniversaire de la Libération du Canton
6 sept	Ramassage des encombrants
12 sept	Rallye intercommunal
Oct	Mise en fonctionnement de l'ADSL
31 octobre	Halloween
11 novembre	Cérémonie de l'Armistice de la guerre 14/18
3 décembre	Saint-Nicolas
5 décembre	Marché de Noël
6 décembre	Ramassage des encombrants

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée :	Jeudi 2 septembre 2004
Toussaint :	du 23 octobre au 4 novembre 2004
Noël :	du 18 décembre 2004 au 3 janvier 2005
Février :	du 19 février au 7 mars 2005
Pâques :	du 23 avril au 9 mai 2005

Les dates de congés débutent après la classe, les reprises au matin du jour indiqué.

CYCLISTES-MARCHEURS

Retenez la date du

12 SEPTEMBRE 2004

A chacun son tour, cette année,

CHARTRETTES organise le

RALLYE INTERCOMMUNAL

QUELQUES REGLES DE SAVOIR VIVRE...

Le bruit est interdit :

Tous les jours entre 19 h et 8 h,

Le samedi entre 12 h et 15 h

Le dimanche et les jours fériés, toute la journée.

Respectons la tranquillité de chacun



Les commandements du bon voisinage

- 1) Tu ne pousseras pas ta sono « à fond »,
- 2) Tu respecteras le silence et tes voisins passé 22 h
- 3) Tu ne mettras pas en route ta tondeuse, débroussailleuse, etc... le dimanche et les jours fériés, c'est repos !
- 4) Tu éviteras que ta « progéniture » importune les voisins avec leurs hurlements ou leurs jeux
- 5) Tu ne laisseras pas traîner tes chiens
- 6) Tu tiendras ton chien en laisse
- 7) Tu ne laisseras pas ton chien aboyer toute la journée en ton absence,
- 8) Tu remettras ton pot d'échappement à ta moto ou mobylette,
- 9) Tu ne jetteras pas tes papiers dans la voie publique,
- 10) Tu respecteras l'interdiction de stationner devant le portail de ton voisin



Appliques ces commandements tu seras apprécié de tes voisins



En cas de réclamation : bruit, brûlage...

N'hésitez pas

A passer en Mairie

**Un cahier de doléances
est à votre disposition**

Sinon la gendarmerie est à votre disposition

01.60.69.40.16

RESULTATS DES ELECTIONS
CANTONALES

1^{er} tour : 21 mars

Inscrits : 415
Votants : 293
Exprimés : 279

CANOY Frédéric	10
DEY Jean	78
PRIOUX Pierre-François	58
LEMARCHAND Jean-Marie	64
BALLAND Gérard	44
BREUIL Sylvie	16
MEDINA Michel	9

2^{ème} tour : 28 mars

Inscrits : 415
Votants : 300
Exprimés : 289

DEY Jean	110
LEMARCHAND Jean-Marie	63
PRIOUX Pierre-François	116

RESULTATS DES ELECTIONS
REGIONALES

1^{er} tour : 21 mars

Inscrits : 415
Votants : 290
Exprimés : 281

BAY Nicolas	6
LE PEN Marine	63
HUCHON Jean-Paul	66
LAGUILLIER Arlette	8
BUFFET Marie-George	16
COPÉ Jean-François	78
SANTINI André	30
PELEGRIN Carine	14

2^{ème} tour : 28 mars

Inscrits : 415
Votants : 299
Exprimés : 278

LE PEN Marine	56
COPÉ Jean-François	112
HUCHON Jean-Paul	110

RESULTATS DES ELECTIONS
EUROPEENNES du 13 juin

Inscrits : 418
Votants : 207
Exprimés : 200

Marine LE PEN	33
Jacques CHEMINADE	00
Nicolas BAY	00
Daniel GLUCKSTEIN	03
Olivier BESANCENOT	08
François CASTANY	00
Harlem DESIR	36
Francis WURTZ	09
Patrick GAUBERT	36
Alain LIPIETZ	12
Georges KERSAUDY	00
Corinne LEPAGE	02
Nicolas MIGUET	02
Christophe OBERLIN	03
Bernard MENEZ	03
Charles PASQUA	12
Faouzia ZEBDI-GHORAB	00
Paul-Marie COUTEAUX	16
Yves-Marie ADELIN	00
Jean-Luc GUERARD	00
Olivier BIDOU	00
Christiane TAUBIRA	01
Christian CHAVRIER	00
Marielle DE SARNEZ	23
Abdelaziz TAIEB	00
Gborn Dogad DOGOU	01
Samikannu VIJAYARANGAN	00
Victoria HUNTZINGER-CALMON	00

Voyagez

Les ressortissants français peuvent depuis le 1^{er} mai circuler sur le territoire des 10 nouveaux états membres sous couvert de leur seule carte nationale d'identité en cours de validité, soit :
L'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque, la Hongrie, Malte et Chypre.

Désormais, vous pouvez circuler avec une simple carte nationale d'identité en cours de validité, dans les pays suivants : (qui ne sont pas forcément des états membres) :
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque, Turquie.

Avant de réserver vos vacances à l'étranger, assurez-vous que votre CNI est en cours de validité pour les pays l'acceptant ou votre passeport, aucune urgence n'est acceptée pour des départs en congés.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS DE TRAVAUX

(de Juillet 2003 à Juin 2004)

Nous rappelons à nos administrés qu'un permis de construire ou qu'une déclaration de travaux est nécessaire pour toutes superficies inférieures ou égales à 20 m², pour le ravalement, l'agrandissement d'une fenêtre, le percement d'une porte, un abri de jardin, une piscine, une véranda, réfection de toiture, etc...

ATTENTION : Toutes constructions ou transformations non déclarées peuvent entraîner la démolition de ladite construction.

PERMIS DE CONSTRUIRE			
Numéro	Date	Nom-Prénom	Destination
774800300006	25/9/2003	OPHLM de Melun	Aménagement de 8 logements sociaux rue des Bordes
774800300007	20/10/2003	Mr ROYER Route de Beaugard	Maison individuelle
774800300008	20/10/2003	Mr DO NASCIMENTO Route de Beaugard	Maison individuelle
774800400001	19/02/2004	Mme FAUVEAU Lot les Flamboyants	Création d'une pièce supplémentaire
774800400002	19/04/2004	Mr et Mme LELIEVRE Route de Beaugard	Maison individuelle
774800400003	23/04/2004	Mr ADELINO 13 rue Henri Gelin	Abri pour véhicules
774800400004	07/06/2004	Mr et Mme FLAVIGNY-ROBILLARD 4 rue des Fours à Chaux	véranda
DECLARATIONS DE TRAVAUX			
774800300020	30/06/2003	Mr VONG 12 rue André Taboulet	Changement de fenêtres en bois par du PVC Peinture des volets en bleus
774800300021	21/07/2003	Mr ROUSSEAU Rémi 16 rue Henri Pelle	Refecion de toiture et remplacement d'un chien assis par un velux
774800300022	05/08/2003	Mr MASCARIN 15 rue des Carrois	Abri à bois de 10 m ² tuiles identiques à l'habitation et portail coulissant
774800300023	19/08/2003	Mr DO COTO Paulo 21 rue André Taboulet	Réfection partielle de toiture
774800300024	08/09/2003	Mr et Mme PEREIRA	Refecion de toiture, pose de 3 vélux et ravalement

774800300025	17/10/2003	18 rue André Taboulet Mr MASCARIN 15 rue des Carrois	Abri à bois de 10 m ² tuiles identiques à l'habitation et portail coulissant
774800300026	06/11/2003	Mr ERNAULT 5 rue Marcel Dessonnes	Pose de velux, refecion de toiture
774800300027	11/12/2003	ROUSSEAU Jean-Claude 19 rue d'Echouboulains	Ouverture d'un chassis, agrandissement de 7,5 m ² pour entrée et sanitaire
774800400001	08/01/2004	Mr et Mme MOQADEM 14 rue des Carrois	Ouverture d'une fenêtre sur l'arrière
774800400002	03/02/2004	Mr ANTONIO 13 rue Henri Gelin	Ouverture d'un velux côté rue
774800400003	22/03/2004	MARIS-BUTTIENS Walter Ferme de Montigny	Refecion de toiture
774800400004	24/3/2004	BILLARD Monique 11 rue Jean Haderer	1 velux côté jardin
774800400005	26/03/2004	ATTOUMANI Kamardine 17 rue Max Lafon	Création d'une fenêtre
774800400006	05/04/2004	DO COTO Manuel 23 bis rue André Taboulet	Abri de Jardin
774800400007	29/04/2004	LE BIHAN Philippe 28 rue Octave Rousseau	Conduit de cheminée
774800400008	03/05/2004	NEYMANN Albert 4 rue Henri Gelin	Abri de jardin
774800400009	04/05/2004	Mr et Mme GENIN 34 rue Octave Rousseau	Couverture de véranda en tuiles
774800400010	10/05/2004	Mr CATTART Guy 9 rue Jean Haderer	Clôture
774800400011	24/05/2004	Mr FOURNIER Jean 22 rue André Taboulet	Installation d'un climatiseur
774800400012	14/06/2004	Mr et Mme DELANNAY Liévin 12 lotissement les Flamboyants	Construction d'un abri à bois côté pignon nord

Avant de réaliser un achat pour une clôture, un abri de jardin, etc... renseignez-vous en Mairie pour être certains que le POS autorise ce que vous souhaitez.

ON NE FAIT PAS TOUJOURS CE QUE L'ON VEUT !!

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2004

Etaient présents : Mrs Vaucouleur, Debray, Mme Faure, Mrs Godry, Poulain, Mme Dubreuil, Mrs Bruneau, Rousseau, Luzu, Tissier, Melle Debray, Mme Debray, Mr Valognes.

Absents avec pouvoir :

Mr Toussaint pouvoir à Mme Faure

Mr Pierucci pouvoir à Mr Vaucouleur

Mr Tissier fait remarquer qu'une erreur de compréhension a été faite lors du dernier compte rendu soit : un bâtiment pour la salle du conseil municipal et non pour les archives.

1) COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région du Châtelet-en-Brie a demandé lors de sa réunion du 20 novembre 2003, les modifications suivantes :

Siège social :

Article 2 :

Le siège de la Communauté de Communes de la Région du Châtelet-en-Brie est fixé :

Rue des Petits Champs
77820 LE CHATELET EN BRIE

Gens du voyage :

Article 4 :

-1- COMPETENCES OBLIGATOIRES

1 – en matière d'aménagement de l'espace

Élaboration, suivi, modification et révision du S.C.O.T.

Accueil des gens du voyage

SUPPRESSION de l'alinéa ci-dessous :

Investissement de voirie

-4- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

La Communauté de Communes assurera l'entretien et la réhabilitation complète des voiries d'intérêt communautaire répondant aux critères énoncés ci-dessous :

Voies permettant la liaison directe entre les communes membres de la Communauté de Communes,

Voies intra muros des communes permettant l'accès direct et au plus court, des habitants des autres communes de la Communauté de Communes à chaque édifice public ou patrimoine public situé dans le périmètre des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Adopte à l'unanimité les modifications des statuts susvisés.

Il est précisé que les gens du voyage s'installant sur la commune seront plus vite expulsés du fait qu'un terrain les accueillant est disponible à Nangis.

2) Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que soit instaurée l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) en remplacement du régime indemnitaire actuel.

Vu le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 instaurant l'IAT

Considérant les grades concernés :

1 agent administratif qualifié à temps complet
1 agent administratif à temps complet
1 agent d'entretien qualifié à mi-temps
1 agent d'entretien

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de verser l'IAT au personnel susvisé,

Décide d'appliquer au montant de référence annuel le coefficient multiplicateur :

3 pour l'agent administratif et l'agent d'entretien,

4 pour l'agent administratif qualifié et l'agent d'entretien qualifié (pour ce dernier le montant annuel sera divisé par 2 considérant son temps de travail)

Dit que cette IAT sera versée mensuellement, à compter du 1^{er} janvier 2004.

3) Informations et questions diverses

Mr Tissier signale qu'une tête de pont de ciment dépasse rue Max Lafon/Rue de Vernou, à signaler car dangereux.

Des trous dans le chemin entre chez Mr Rousseau Rémi et Mr Tissier sont à reboucher suite aux travaux de gaz. Mr Vaucouleur précise que la réception totale des travaux n'a pas été faite.

Mme Faure demande si les employés du RPI pourraient avoir droit à l'IAT ? Mr Vaucouleur répond que le débat doit avoir lieu au sein du comité syndical.

Mme Faure souhaiterait élargir les heures d'ouverture de la Mairie. Mr Vaucouleur répond que les secrétaires ne peuvent pas travailler sur des dossiers importants lorsqu'il y a du public. Mme Faure répond qu'il faudrait revoir ce dossier lors de la nouvelle mairie. Mr Valognes signale que nous sommes une Mairie ouverte très souvent par rapport à d'autres.

La Gendarmerie nous a communiqué les statistiques de la délinquance :

FAITS	2002	2003
Cambriolages (résidences, entreprises)	04	02
Vols de véhicules	09	03
Vols dans ou sur véhicules	05	02
Autres vols et recels	04	00
Dégradations (délictuelles, contraventionnelles)	04	05
Coups et blessures	03	01
Stupéfiants	00	00
Mœurs	00	00
Infractions économiques et financières	01	03
Autres délits	00	02

Infractions liées à la circulation routière

FAITS	2002	2003
Infractions liées à la vitesse	22	65
Autres infractions routières	18	12
Accidents de la circulation routière	01	03
Conduite en état alcoolique	00	00

Interventions des pompiers :

VSAV accidents circulation	3
VSAV secours à personnes	32
Interventions CADA	12
VTU (guêpes, épaissements...)	7
FPTHC (incendies, ouverture de portes...)	3
VL (reconnaissance)	1
TOTAL	46

Une dotation de 11 334,86 € a été versée à la commune correspondant au fonds de péréquation de la taxe de publicité foncière.

Une visite du SMITOM aura lieu vendredi 5 mars à 14 h pour l'ensemble du Conseil Municipal.

La Poste envisage une amplitude d'ouverture plus grande de son bureau.

Monsieur Rosières, architecte travaille sur l'APS pour éventuellement déplacer la mairie au foyer polyvalent.

Départ du Préfet Monsieur COQUET.

Les travaux d'assainissement débiteront la semaine prochaine rue Jean Haderer.

Les terrains pour les silos à boues ont été achetés par la Communauté de Communes.

La séance est levée à 20 h 35

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2004

Présents :

Mrs VAUCOULEUR, DEBRAY, Mme FAURE, Mrs GODRY, POULAIN, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, PIERUCCI, TISSIER, TOUSSAINT, VALOGNES

Absents excusés avec pouvoir :

Mme DUBREUIL pouvoir à Mme FAURE

Melle DEBRAY pouvoir à Mr DEBRAY

Mme DEBRAY pouvoir à Mr GODRY

Mr LUZU pouvoir à Mr BRUNEAU

1) ELECTION D'UN DELEGUE AU SIRP

Ce point à l'ordre du jour ne peut être débattu, le Préfet n'ayant pas encore donné son accord.

2) REMBOURSEMENT DU RPI A LA COMMUNE D'EQUIPEMENT DE LA NOUVELLE ECOLE

Le Conseil Municipal, sollicite du RPI le remboursement des équipements informatiques, stores et extincteurs de l'école, soit un montant de 8 649 € correspondant au montant HT moins la subvention.

3) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CONSTRUCTION D'UN MUR CONTRE LES INONDATIONS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la construction par le Syndicat de la Vallée Javot d'un mur de protection contre les inondations le long du ru de la Vallée Javot.

4) PARTICIPATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE JEAN HADERER

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de participer aux travaux d'assainissement rue Jean Haderer pour un montant de 7 000 € sur un total de 22 000 € le reste étant à la charge de la Communauté de Communes de la Région du Châtelet en Brie.

5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part de l'arrêt maladie en Mars de Madame Lacomme. Vu les nombreuses tâches à accomplir dans ce mois, et notamment les budgets et les élections, une personne à mi-temps sera embauchée pour aider au secrétariat. La personne recrutée est Melle Oikuski Céline demeurant à Pamfou.

Monsieur le Maire remercie Mr GODRY, POULAIN, Mr TISSIER et les employés communaux du travail réalisé lors de la démolition de la cabane des pompiers. Monsieur Godry souligne le dévouement,

l'assiduité toute particulière de Monsieur Charles, il est félicité chaleureusement.

Madame FAURE a assisté à une réunion pour la cérémonie du 60^{ème} anniversaire de la Libération du Canton. L'itinéraire a été tracé. Les cérémonies auront lieu le 29 août et un dîner sera servi. Il y aura une exposition au château des Dames au Châtelet en Brie à partir du 26 août 2004 et se prolongera au-delà de la rentrée scolaire afin que les classes intéressées puissent s'y rendre.

Les travaux d'éclairage de la tour de l'école débutent le 11 février 2004

Monsieur VALOGNES signale que la rue André Taboulet n'a pas été servie en bulletin municipal. Madame Faure répond que c'est elle qui a distribué. Les tampons sur la RN105 font du bruit au passage des véhicules.

Toujours des problèmes de canalisations rue d'Echouboulains.

Monsieur Valognes demande quand le Conseil aura les tours de permanence des élections ? Monsieur le Maire répond que c'est fait, qu'ils seront distribués début mars.

Monsieur TISSIER demande la date du repas des Anciens, Monsieur Le Maire répond que ce repas aura lieu le 4 avril à l'Etape.

Monsieur Tissier fait remarquer que la Communauté de Communes prend de moins en moins de projets, mais les taux d'impositions augmentent considérablement depuis plusieurs années.

Monsieur BRUNEAU demande la date d'arrivée de l'ADSL. Monsieur Le Maire répond en fin d'année.

La séance est levée à 20 h 30

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2004

Présents :

Mrs VAUCOULEUR, DEBRAY, Mme FAURE, Mrs GODRY, POULAIN, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TISSIER, TOUSSAINT, VALOGNES

Absents :

Melle DEBRAY pouvoir à Mr DEBRAY
Mme DEBRAY pouvoir à Mr LUZU

1) COMPTE ADMINISTRATIF EAU POTABLE 2003

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2003 service d'eau comme suit :

Section de fonctionnement :

*Dépenses : 12 253.67 Euros
*Recettes : 23 388.92 Euros

Section d'investissement :

*Dépenses : 5 782.27 Euros
*Recettes : 10 821.32 Euros

2) COMPTE DE GESTION EAU POTABLE 2003

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2003 présenté par Monsieur BACQUET, receveur municipal.

3) AFFECTATION DU RESULTAT EAU POTABLE 2003

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat comme suit :

En section de fonctionnement pour 20 000.00 Euros (002)

En section d'investissement pour 14 756,04 Euros (1068)

4) SURTAXE EAU 2004

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter la surtaxe d'eau pour l'année 2004 soit : 0.46 Euro

5) BUDGET PRIMITIF EAU POTABLE 2004

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2004 du service d'eau comme suit :

Section de fonctionnement :

*Dépenses : 38 534.00 Euros
*Recettes : 38 534.00 Euros

Section d'investissement :

*Dépenses : 79 188.00 Euros
*Recettes : 79 188.00 Euros

6) COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2003

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2003 commune, comme suit :

Section de fonctionnement :

*Dépenses : 436 289.78 Euros
*Recettes : 615 681.64 Euros

Section d'investissement :

*Dépenses : 653 896.23 Euros
*Recettes : 660 472.82 Euros

7) COMPTE DE GESTION COMMUNE 2003

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2003 présenté par Monsieur BACQUET, receveur municipal.

8) AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2003

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'affectation du résultat comme suit :

En section de fonctionnement (002) pour 149 405.62 Euros

En section d'investissement (1068) pour 16 483.41 Euros

9) 4 TAXES 2004

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les 4 taxes soit :

Taxe d'habitation	12.09 %
Taxe foncière bâtie	26.29 %
Taxe foncière non-bâtie	73.24 %
Taxe professionnelle	12.55 %

10) BUDGET PRIMITIF 2004

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2004 comme suit :

Section de fonctionnement :

- *Dépenses : 649 919.00 Euros
- *Recettes : 649 919.00 Euros

Section d'investissement :

- *Dépenses : 380 972.00 Euros
- *Recettes : 380 972.00 Euros

11) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION
La Boule Joyeuse	400 euros
VALC	460 euros
Football	1 000 euros
La Compagnie du Javot	550 euros
Club des anciens d'Echouboulains/Valence-en-Brie/Coutençon	250 euros
Judo d'Echouboulains/Valence-en-Brie	300 euros
Diverses associations (8)	16 euros chacune
L'ACAV	320 euros
CSCV	550 euros
AIE	

12) ELECTION D'UN DELEGUE AU SIRP

Vu les articles L2122-25, L5212-8, L5212-9 et L5212-10 du CGCT

Vu la démission de Monsieur VALOGNES délégué titulaire à ce syndicat,

Le conseil municipal, vote à bulletins secrets pour l'élection d'un délégué titulaire au syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique

Se présente titulaire : Mme FAURE

Est élue titulaire : Madame Faure avec 10 voix

Vu la nomination de Mme FAURE titulaire qui était auparavant suppléante, il est nécessaire d'élire un nouveau suppléant

Le conseil municipal, vote à bulletins secrets pour l'élection d'un délégué suppléant au syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique

Se présente suppléant : Mr BRUNEAU

Est élu suppléant : monsieur BRUNEAU avec 12 voix

13) ELECTION D'UN DELEGUE AU SMEP

Vu les articles L2122-25, L5212-8, L5212-9 et L5212-10 du CGCT

Vu la démission de Monsieur VALOGNES délégué titulaire à ce syndicat,

Le conseil municipal, vote à bulletins secrets pour l'élection d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation

Se présente titulaire : Mme FAURE

Est élue titulaire : Madame Faure avec 11 voix

Vu la nomination de Mme FAURE titulaire qui était auparavant suppléante, il est nécessaire d'élire un nouveau suppléant

Le conseil municipal, vote à bulletins secrets pour l'élection d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation

Se présente suppléant : Mr GODRY

Est élu suppléant : monsieur GODRY avec 11 voix

14) ELECTION DE 2 DELEGUES AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Vu les articles L2122-25, L5212-8, L5212-9 et L5212-10 du CGCT

Vu la modification des statuts du syndicat,

Le conseil municipal, vote à bulletins secrets pour l'élection de deux délégués suppléants au syndicat d'électrification.

Se présentent : Monsieur TISSIER et Madame FAURE

Sont élus titulaires : Monsieur TISSIER avec 14 voix
Madame FAURE avec 11 voix

15) TARIF DE LA TERRASSE DE L'ETAPE DE VALENCE 2004

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter le tarif qui restera fixé à 105 euros pour l'année 2004.

16) TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE 2004

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de porter les tarifs des concessions cimetière pour l'année 2004, comme suit :

Perpétuelle : 650 euros

Cinquantenaire : 400 euros

Trentenaire : 300 euros

17) TARIFS SALLE MARIUS ALBERT 2004

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide que les tarifs de la location de la salle « Marius Albert » pour l'année 2004, seront les suivants :

Pour les communes limitrophes à Valence-en-Brie :

550 euros pour 24 h

800 euros pour 48 h

Pour les personnes habitant Valence :

160 euros pour 24 h

230 euros pour 48 h

18) TARIFS TICKETS DE TAXI ET GARANTIE DE RECETTE 2004

Vu l'augmentation des tarifs de transport taxi

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le prix du ticket de taxi aller simple à 1.20 euro et le prix de la garantie de recettes à 13.02 euros pour l'année 2004

**19) STATUTS DU SYNDICAT
D'ELECTRIFICATION**

Après lecture des nouveaux statuts du syndicat d'électrification, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ceux-ci.

**20) STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA
VALLEE JAVOT**

Après lecture des nouveaux statuts du syndicat mixte de la Vallée Javot, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ceux-ci.

**21) ANNULATION DE LA DELIBERATION
CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT
RUE JEAN HADERER**

Vu la lettre de la Préfecture concernant la délibération de la participation de la commune de Valence-en-Brie aux travaux d'assainissement rue Jean Haderer,

Le Maire explique qu'il n'est pas possible de financer ces travaux car la communauté de communes du Châtelet en Brie, a pris dans ses compétences, l'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, annule cette délibération.

**22) INFORMATIONS ET QUESTIONS
DIVERSES**

Monsieur VAUCOULEUR

Visite du SMITOM très intéressante

Rendez-vous avec le District de football de Seine et Marne pour savoir si la lisse du stade était conforme. Elle l'est.

La déchetterie du Châtelet en Brie a été fermée 2 jours car il a été trouvé une tête de « Roquette » ce qui a nécessité l'intervention d'une équipe de déminage.

Le chemin le long de la propriété de Mr DELIMBEUF entre la tour et les hangars va être fermé avec une barrière. Trop de véhicules circulent. Idem pour le chemin derrière le stade.

La poignée porte du cimetière a été cassée une nouvelle fois.

Madame FAURE

Propose qu'un livre sur la commune soit réalisé par souscription. Vu avec Madame BULLOT pour faire éditer les articles déjà parus. Monsieur Vaucouleur demande quels sont les frais à payer par la commune ? Madame FAURE répond qu'apparemment il n'y aurait rien à payer. Monsieur Vaucouleur demande que l'on se renseigne.

La préparation du 60^{ème} anniversaire se poursuit. Le comité cherche une personne ayant vécu la guerre, capable de raconter aux enfants des classes.

Pas d'éclairage rue Henri Pelle et rue d'Echouboulains et rue Émile Parquet. A signaler.

Monsieur POULAIN

Demande quand la benne à déchets verts sera de retour ? Monsieur Vaucouleur ne sait pas. A t-on signalé à la Communauté de Communes le nouvel emplacement ? Non

Monsieur VALOGNES

Demande quand les travaux pour les tampons sur la RN105 seront faits ? Beaucoup de bruit. Monsieur

Vaucouleur répond qu'ils ont trouvé une solution les travaux devraient démarrer prochainement.

Avaloir rue d'Echouboulains toujours dans le même état.

Rajouter un lampadaire vers chez Mr Rousseau Jean-Claude.

Monsieur PIERUCCI

Pas d'augmentation d'impôts à la Communauté de Communes.

Monsieur LUZU

Baisse de la participation financière de 5 % au collège.

Monsieur BRUNEAU

Demande quand les trottoirs seront terminés vers la sortie du village. Monsieur Vaucouleur répond que les travaux sont en route.

La séance est levée à 22 h 00.

VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Député, Monsieur le Conseiller Général, Madame et Messieurs les Maires du Canton, Mesdames, Messieurs, Chers amis,



C'est toujours avec un grand plaisir renouvelé qu'avec mon Conseil Municipal nous vous accueillons aujourd'hui pour cette cérémonie des vœux.

En ce début d'année permettez-moi de vous présenter à titre personnel et au nom du Conseil Municipal que j'ai l'honneur de représenter mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour vous et vos familles.

Sans vouloir être exhaustif, je souhaite passer en revue quelques événements qui auront marqué l'année 2003 : fait divers dramatiques, déchaînements de la nature, contexte social et économique peu enthousiaste.

Une vague de chaleur encore jamais connue a envahi notre pays entraînant des conséquences dramatiques notamment pour nos personnes âgées, les plus démunis et les plus fragiles. Mais aussi nos agriculteurs ont vu leurs élevages menacés et les récoltes très appauvries dans certaines de nos régions. Tous cela mérite une réflexion très approfondie même si notre département a été épargné.

Le Sud Est de la France et la région de la Loire ont été ravagés par les inondations entraînant des morts et des milliers de sinistrés.

Le massif des Maures a brûlé pendant plusieurs jours détruisant 8000 hectares. Cet été les incendies ont dévasté un peu plus de 30 000 hectares de forêts en Provence, Languedoc, Corse. C'est avec un profond respect pour leur courage et leur professionnalisme que je salue le travail de tous les pompiers de France. Ils paient un lourd tribut pour assurer notre sécurité. J'en prends à témoin la délégation ici présente.

Le séisme qui a frappé l'Algérie faisant plus de 2000 morts et disparus, la guerre en Irak, les événements de Côte d'Ivoire ont contribué à rendre cette année 2003 bien morose.

Je n'oublie pas en ce début d'année, la catastrophe de CHARM-EL-CHEIKF qui a endeuillé la France. Je m'incline devant la douleur de ces familles décimées.

Sur le plan communal, les principaux événements qui auront marqué cette année 2003 auront été : le tri sélectif des ordures ménagères, l'installation d'un feu tricolore place de l'Église assurant notamment la sécurité lors de la sortie de l'école ou des cars scolaires, l'enfouissement des réseaux électriques et la réhabilitation de l'éclairage rue Jean Haderer, l'inauguration de notre école primaire concrétisant ainsi notre politique en faveur de l'enfance, la restauration de notre église, deuxième phase du contrat rural, la réalisation du rallye intercommunal. 3 cas de méningite diagnostiquée pour des résidents du CADA auront généré plus d'angoisse qu'il n'en fallait. Je m'en réjouis.



Les perceptives 2004 :

Aménagement et agrandissement du cimetière avec l'achat de terrains. Ces travaux constituent la dernière tranche du contrat rural, fin des travaux de l'éclairage public place de l'Église, aménagement d'un feu tricolore sur la RN105 à l'angle de la rue d'Echouboulains et de la rue Henri Pelle, continuité du tapis phonique sur la RN105, projet de transfert de la mairie au foyer polyvalent, devenir de l'ancienne école ?

A la suite de ce bilan je remercie l'ensemble du personnel communal (administratifs, agents d'entretien et de service, CES) pour le travail accompli et leur disponibilité. J'y associe le personnel du RPI de Valence pour leur contribution spécifique lors de l'inauguration de l'école et leur maîtrise pour la gestion du stress généré par les cas de méningite.

Rituellement, je me tourne maintenant vers les différents acteurs de la vie économique et sociale : nos présidents et membres des bureaux d'associations, bénévoles ils contribuent à l'animation de votre village, donnent de leur temps sans compter, nos enseignants : leur tâche est difficile soyons en conscients, nos chefs d'entreprise et d'exploitation agricoles, nos commerçants. Favorisons le commerce local et les activités locales si possible. Avec plaisir nous avons

accueilli notre nouvel épicier Monsieur Halimi. Je suis content également de noter qu'il y aura 40 ans que le 15 janvier Chantal et Guy SKIRKA ont repris ce commerce de boucherie. Merci de leur fidélité à notre commune.

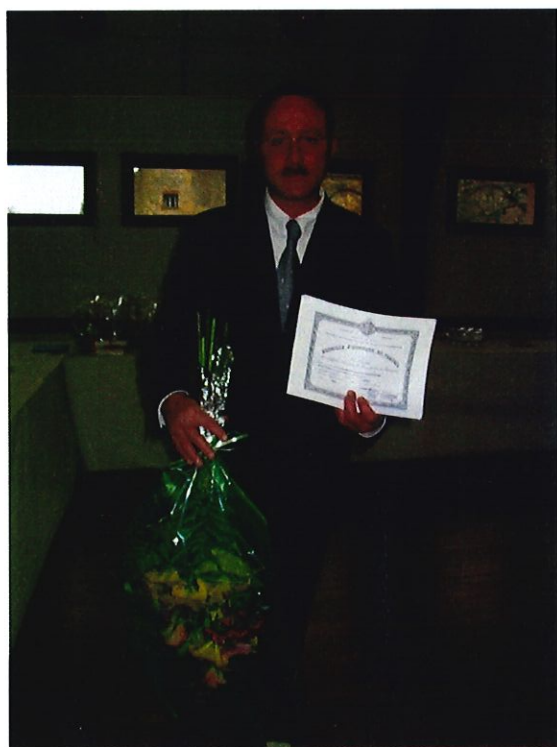
Les responsables du CADA. Merci à nos amis Éthiopiens pour l'animation de la fête de Saint Nicolas début décembre.

Pour terminer, je voudrais saluer et présenter mes vœux les plus chaleureux à tous nos politiques locaux : mes collègues Maires, leurs adjoints et leurs conseillers, le Conseil Municipal de Valence bien évidemment qui a œuvré discrètement pour parachever certains travaux tout au long de cette année écoulée.

Je n'oublie pas non plus les relations de qualité que j'entretiens avec les représentants de l'État, notamment la Perception, la DDE, la DDA, la Gendarmerie, les Pompiers que je salue spécifiquement encore une fois, la Poste, l'EDF-GDF, pour ceux que je rencontre le plus souvent.

A vous tous ici présents bonne année.

Discours de Monsieur Le Maire



MAISONS FLEURIES

Ont été récompensés

Mr et Mme DA CUNHA ALMEIDA
Mr et Mme EL MAOUJUDI
Mme FAUVEAU
Mr et Mme DELIMBEUF
Mr et Mme LECORCHE
Mme DOUCET
Mr et Mme CLEROUIN
Mr et Mme SANQUER
Melle REDON, Mr JUMEAU
Mr et Mme BULLOT Roger
Mr et Mme CARMONA
Mr et Mme MORON
Mr et Mme SKIRKA



ROIS ET REINES DE VALENCE EN BRIE LE 15 JANVIER 2004

C'est en présence de Monsieur le Maire et quelques adjoints que nos aînés ont dégusté la galette des rois à la salle polyvalente Marius Albert.

Les seniors qui, comme chaque année en profitent pour évoquer quelques souvenirs du temps passé et échanger les nouvelles du village.

Après avoir félicité les rois et les reines d'un jour, le temps est venu de se quitter, tout en regrettant pour certains de ne pas avoir pu danser !!



Recette de la galette très facile à réaliser

500 g de pâte feuilletée, 180 g de sucre glace, 100 g de beurre ramolli, 200 g de poudre d'amande, 4 œufs

Préchauffez votre four th 7 (210°)

Mélangez la poudre d'amandes, le sucre, le beurre ramolli, 3 jaunes d'œufs.

Battre les blancs en neige.

Déposez la pâte avec le papier sulfurisé sur la grille du four.

Répartissez-y la crème en laissant un bord de 3 cm.

Avec un pinceau, badigeonnez cette marge de jaune d'œuf, délayé dans une cuillère à soupe d'eau

Étalez le second morceau de pâte, découpez régulièrement tout autour resté libre en forme d'oreillettes, avec la pointe du couteau, tracez des motifs décoratifs.

Enfoncez la pointe du couteau en 2 ou 3 endroits pour permettre à la vapeur de s'échapper.

Badigeonnez la galette avec le reste du jaune d'œuf.

Laissez cuire 10 min au four, puis ramenez sur th. 6 (180°) et laissez cuire 30 à 35 min

Annie DUBREUIL



REPAS DES AINES LE 4 AVRIL 2004



Journée dans la bonne humeur pour nos aînés.

C'est autour d'un repas préparé et servi par l'Etape de Valence, et en présence de plus de 40 personnes, que Serge Vaucouleur et quelques adjoints se sont retrouvés à la salle Marius Albert, sur des airs d'accordéon que nous avons valsé jusqu'à 18 h



SOIGNER SES PETITES DOULEURS PAR LE CHAUD OU LE FROID

Réserver le chaud pour les douleurs chroniques :

Appliquer du chaud à l'aide de bouillottes soulage localement la douleur, comme l'arthrose. La chaîne entraîne une décontraction des muscles et soulage (application sur un genou arthrosique est très efficace).

C'est un excellent calmant face aux crampes menstruelles et aux dérangements gastro-intestinaux, ou une raideur articulaire.

Privilégiez le froid pour les douleurs aiguës :

Entorse, claquage, déchirure ou tendinite, sciatique, appliquez du froid

Annie DUBREUIL

NOS DECHETS...

La déchetterie du Châtelet en Brie

Adresse : ZI des Champarts (vers l'usine Pasquier)

Tél : 01.60.69.33.75

Ouverture :

du lundi au vendredi de 15 H à 19 h

Samedi de 10 à 19 h

Dimanche de 10 h à 13 h

Que déposer : Végétaux (issus des jardins), végétaux à broyer (branches...), tout venant incinérable (bois, plastiques...) tout venant non incinérable (produits d'isolation, plâtre...), métaux, cartons, gravats, encombrants ménagers, les toxiques (acides de batteries, peintures, vernis...) autres (huiles de vidange, batteries, cartouches d'imprimante...)

Justifier : lors de votre 1^{ère} visite, vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Accès : limité aux véhicules légers

Service gratuit pour les particuliers, payant pour les artisans, commerçants autorisés et qui auront signé une convention de reprise avec l'exploitant.

LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants à lieu environ 1 fois par trimestre, voici les prochaines dates :

- Lundi 28 juin,
- Lundi 6 septembre,
- Lundi 6 décembre.

LES CONTAINERS JAUNES

Le smitom attire régulièrement notre attention sur le fait que le tri n'est pas réalisé correctement.

Souvent le tapis est souillé par les déchets qui ne devraient pas s'y trouver.

Soyez vigilants, ne mettez pas de déchets ménagers dans votre bacs jaunes, seuls les plastiques, cartonnettes, conserves (propres) peuvent être déposés dans le bac jaune.

LA BENNE A DECHETS VERTS

Avec le printemps, est revenue la benne à déchets verts. Elle se trouve dorénavant au bout de la rue Jean Haderer.



UN BOUCHON, UN SOURIRE POURQUOI PAS CHEZ NOUS A VALENCE-EN-BRIE ?

En effet, l'association de Jean-Marie BIGART a été créée en octobre 2001, elle permet, grâce à la collecte des bouchons en plastique plates ou gazeuses –lait pur ou aromatisé- jus de fruits, sodas et sirops), qui sont recyclés et revendus, l'achat d'un fauteuil roulant pour les handicapés et depuis peu l'ouverture d'un orphelinat à Madagascar. Il faut savoir, qu'une tonne de bouchons est achetée 120 € et qu'il faut 30 tonnes de bouchons pour acquérir un fauteuil roulant.

Depuis des années, je ramène à Paris des sacs entiers de bouchons en plastique et le bouche à oreille aidant j'ai de plus en plus de gens qui me les amènent.

Si nous pouvions avoir dans notre village un local pour conditionner les sacs en plastique de 100 à 120 litres chacun qui sont ensuite récupérés par un camion (il faut 800 sacs) pour le recyclage, à notre tour, toutes et tous ensemble, petits et grands nous aurions la joie de savoir que ces petits bouchons vont permettre à des handicapés d'être plus heureux et à des orphelins de trouver un toit et de l'amour autour d'eux.

Christine BERTHAUD

Écoliers de Valence, apportez vos bouchons, une caisse plastique est à votre disposition dans les locaux de l'école. Melle Narme, directrice se chargera de les faire parvenir au Châtelet en Brie.

CARNAVAL



Le VALC a organisé la fête du Printemps en brûlant le bonhomme d'hiver.

Beaucoup d'enfants étaient présents, déguisés pour la circonstance.

De nombreux prix ont été décernés aux plus beaux déguisements.



CLUB SPORTIF ET CULTUREL VALENÇOIS EN SCENE...



Le 1^{er} spectacle de la star Ac Valençoise a eu lieu le dimanche 18 janvier 2004 à la salle Marius Albert.

Il faisait bon chanter et danser devant un public venu nombreux. Pendant près de 2 heures de show, les 18 artistes en herbe ont mis le « feu » sur scène, « de Billy Crawford » à « la Bamba » en passant par des chansons plus classiques de « la cage aux oiseaux » à « Emilie Jolie ».

Le spectacle s'est achevé dans une ambiance conviviale autour de la traditionnelle galette des rois.

Le président Laurent Vion remercie chaleureusement les professeurs de danse et chant, ainsi que tous les membres du bureau et les 35 bénévoles pour leur aide précieuse à la réussite de ce 1^{er} spectacle.

Rendez-vous le 5 juin 2004 à la salle Marius Albert pour le 2^{ème} spectacle.

Laurent VION

Le club sera en vacances du 30 juin au 5 septembre 2004. Reprise le lundi 6 septembre 2004.

Bonnes vacances à tous

VEILLEE PASCALE



Quelle était belle notre église Saint Nicolas en ce samedi 10 avril 2004 !

Pleine de lumière, de fleurs, de chants et de vie.

Cette année, le Père Olivier de Vasselot, avait convié tous les fidèles du doyenné, et les autres, à venir vivre la veillée de Pâques.

Le chœur et la nef étaient combles.

La chorale de Notre-Dame et Saint-Loup conduisait les chants, assistée de l'organiste de Montereau.

Le père Olivier, assisté du père Bruno, célébra l'office de la Résurrection devant une fervente assemblée. Avant cette célébration il nous avait réunis sur une petite place vers le terrain de sport autour d'un grand feu allumé par Jacques (Poulain). Chaque participant vint allumer son cierge au cierge Pascal et le cortège se dirigea vers l'église, sous la direction des pères derrière la croix de procession.

Grand merci au père Olivier de nous avoir fait vivre une aussi belle veillée. Merci à tous les participants et beaucoup de reconnaissance envers ceux qui ont œuvré à la réussite de cette fête : Jacques pour tous les travaux d'aménagement et d'infrastructure, Marie-Luce (Pierucci) pour l'organisation, Annie (Bonlieu) pour le décor floral particulièrement soigné. Que ceux qui sont ici omis veuillent bien me pardonner. Tous ont concouru à la réussite de la fête de la Résurrection de Notre Seigneur.

Nous n'oublions pas Madame RICORDEAU pour l'organisation du chemin de croix du Vendredi Saint pour lequel la préparation des enfants demande autant de disponibilité que d'initiatives.

Danielle BULLOT

DOYENNE DE MONTEREAU

Calendrier liturgique secteur
Valence/Echouboulains

Vacances d'été

Samedi 24 juillet Echouboulains 18 h 30

Samedi 14 août Valence 18 h 30

1er trimestre scolaire (projet)

Dimanche 5 septembre 04 11 h 00

Dimanche 12 septembre 04 9 h 30

Samedi 18 septembre 04 18 h 30

Dimanche 3 octobre 04 11 h 00

Dimanche 10 octobre 04 9 h 30

Samedi 16 octobre 04 18 h 30

Dimanche 7 novembre 04 11 h 00

Dimanche 14 novembre 04 9 h 30

Samedi 20 novembre 04 18 h 30

Dimanche 5 décembre 04 11 h 00

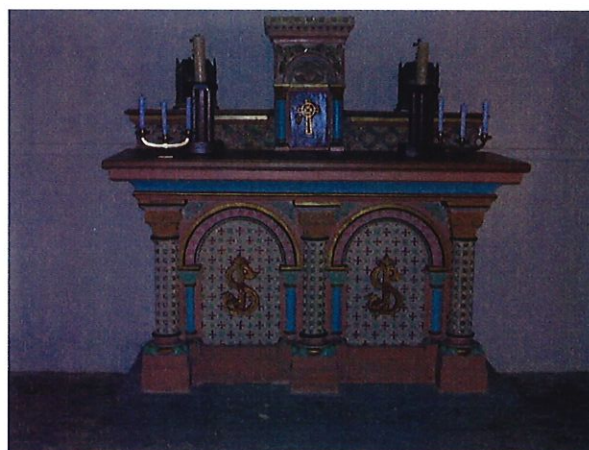
Dimanche 12 décembre 04 9 h 30

Samedi 18 décembre 04 18 h 30

Les lieux seront spécifiés à la porte des églises et dans Confluent.

De même que pour les fêtes de TOUSSAINT et de NOEL.

Mme PIERUCCI
Coordinatrice EAP



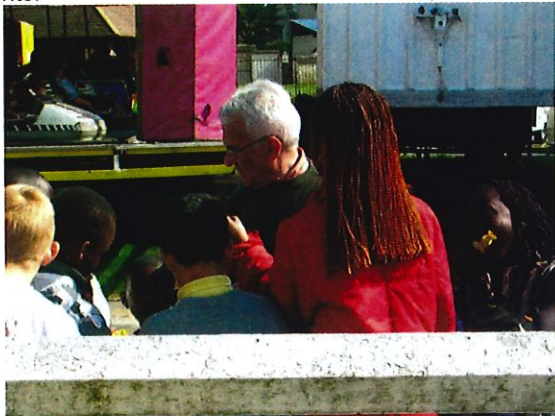
FETE COMMUNALE

Foulée Valençoise

Avec le magnifique soleil, la foulée Valençoise a ouvert les festivités de ce week-end avec de nombreux participants.

Fête foraine

Nos forains, fidèles aux rendez-vous, avaient beaucoup de clients.



Mr Le Maire distribuant des tickets



La Brocante

Les exposants et les chineurs étaient nombreux à sortir avec le soleil.



Nous remercions les généreux donateurs des récompenses, les forains, les participants, toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à la réussite de cette manifestation.

A l'année prochaine

La municipalité

Tennis-Ballons

Sous un soleil radieux une cinquantaine de participants est venue mesurer son adresse.

Pour les plus jeunes, des tirs aux buts, pour les autres un tennis ballon. Tout s'est bien passé dans une bonne ambiance. Félicitations aux vainqueurs : Ginet Vauban aux tirs aux buts Eric Moal et Joël Benhaim au tennis-ballon, qui ont été récompensés comme il se doit dans la salle des fêtes pendant le pot offert par la municipalité.



Le concours de pétanque

Les boulistes malgré la fraîcheur nocturne, étaient nombreux à participer au concours doublette en

RESULTATS DE LA 12^{ème} FOULEE VALENCOISE

La 12^{ème} foulée organisée par le CSCV a enregistré 69 participants sous un beau soleil très présent cette année encore.

Résultats enfants

Les plus jeunes : (3 ans)

- ⌘ ROESLER Loan
- ⌘ ROESLER Samson
- ⌘ ROESLER Timothée

Filles de moins de 9 ans :

- 🏆 ESTUPINA Marine
- ⌘ MAHMOUDI Noura
- ⌘ MOAL Candice
- ⌘ PEREIRA Mathilde
- ⌘ ROESLER Capucine
- ⌘ MAKOSO Gloire
- ⌘ DUFLOT Margot

Fille de 10 à 12 ans :

- 🏆 MAKOSO Nofrange
- ⌘ MOAL Elodie



Garçons de moins de 9 ans :

- 🏆 MAKOSO Francis
- ⌘ MOAL Florian
- ⌘ ANNABI Issar
- ⌘ MANZOGHANI Exaucé
- ⌘ FRENCHÉ Luc
- ⌘ SIRNOV Igor
- ⌘ LECROT Nicolas
- ⌘ PONSART Maxime
- ⌘ BOKEA Jonathan
- ⌘ PRONO Dorian
- ⌘ ANNABI Billal
- ⌘ PEREIRA Esteban

- ⌘ Kaba
- ⌘ DUFLOT Lucas

Garçons de 10 à 12 ans

- 🏆 WITZ Ronan
- ⌘ WITZ Florent
- ⌘ MARIMOT Vivien
- ⌘ ESTUPINA Thomas
- ⌘ MENEZ Eliott
- ⌘ ANNABI Abdel
- ⌘ GELIE Yohan
- ⌘ VIGIER Josselin
- ⌘ FERDJI Arezki
- ⌘ LUZU Baptiste
- ⌘ HALIMI Rachid
- ⌘ PRONO Gwendal
- ⌘ PASSERARD Kévin
- ⌘ MANUKIAN David
- ⌘ MARTIROSSIAN David
- ⌘ BENEDETTI Fantin
- ⌘ VERSTRAETE Gaylord



Femmes de 13 à 18 ans :

- 🏆 TRENIER Solène
- ⌘ TRENIER Sophie
- ⌘ TISSIER Tiphaine
- ⌘ PASSERARD Cécilia

Femmes de 40 à 50 ans :

- 🏆 WITZ Dominique
- ⌘ FRENCHÉ Anne-Marie

Femmes de 51 à 59 ans :

- 🏆 VIONNET Josiane

Hommes de 13 à 18 ans :



- 🏆 CINTRAT Sébastien (Vainqueur de la Foulée)
- ⚡ PIERUCCI Mathieu
- ⚡ MARIMOT Aurélien
- ⚡ BOULANOUAR Médhi
- ⚡ MARIMOT Benjamin
- ⚡ VION Julien
- ⚡ FRENCHÉ Marc
- ⚡ CID Baptiste
- ⚡ GRANDPIERRE Damien

Hommes de 19 à 39 ans :

- 🏆 TRENIER Sylvain
- ⚡ GANDOIN Grégory
- ⚡ OZBOLT Dominique
- ⚡ ROUSSEAU Christophe
- ⚡ MOAL Eric



Hommes de 40 à 50 ans :

- 🏆 FIRMINHAC Christian
- ⚡ SOUVERAIN Christian
- ⚡ FRENCHÉ Pascal
- ⚡ TRENIER Christian
- ⚡ GANDOIN Daniel

Hommes de 51 à 59 ans :

- 🏆 TASSO Jean-Pierre

Monsieur Le Maire remercie les organisateurs, ainsi que les sponsors officiels.



Toute l'équipe du CSCV tient sincèrement à remercier les commerçants de Valence et de Sivry, pour leurs dons généreux :

La Mairie de Valence-en-Brie, l'entreprise TISSIER, La Boucherie SKIRKA, l'Etape de Valence, Mr RICHARD-plombier, les Transports JACQUET, la boulangerie-pâtisserie de Sivry, l'épicerie de l'Eglise, le garage de Valence, la Pizzeria Fabio. Merci à tous, et plus particulièrement à la municipalité de Valence, et à Mme Kathy Moal, pour leur aide précieuse.



Félicitations à tous les participants et à l'année prochaine

Laurent VION

COMMEMORATION DU 8 MAI

La capitulation de l'Allemagne nazie, le 8 mai 1945, est gravée dans la mémoire de tous les peuples. Elle signifiait la fin d'une immense tragédie et la défaite d'une idéologie barbare.

59 ans après cette journée hautement mémorable, la France se souvient de ses enfants tombés au champ d'honneur et de tous ceux qui payèrent de leur vie, le prix de la Liberté. Nous leur rendons, aujourd'hui, un hommage empreint de gratitude et d'émotion.

Nous pensons au Général de Gaulle et à tous les combattants de ces sombres années qui nous permirent d'être au rendez-vous de la Victoire. Nous pensons aux Français Libres et aux Résistants de l'intérieur, aux déportés, aux prisonniers et aux internés, aux blessés, aux veuves et aux orphelins, à nos compatriotes contraints au travail en pays ennemi et aux réfractaires. Nous n'oublions aucune des victimes militaires et civiles.



Cette année, nous célébrons avec une solennité particulière, le 60^{ème} anniversaire des Débarquements et de la Libération de la quasi-totalité de notre territoire.

Le 6 juin, sur les plages de Normandie, le Président de la République manifera notre reconnaissance indéfectible à nos libérateurs. Nos Alliés pourront mesurer que la France n'oublie pas leurs sacrifices. Nous nous souviendrons aussi que, sur le front de l'est, les troupes soviétiques progressaient irrésistiblement, au prix de terribles pertes.

Pour la première fois, la présence à ces cérémonies du Chancelier allemand symbolisera, dans le respect des combattants et de l'Histoire, la réconciliation entre nos peuples, l'amitié franco-allemande, et notre vision commune de l'avenir.

En Provence, nous exalterons l'héroïsme des combattants qui débarquèrent le 15 août 1944. Les soldats Français, venus de tous les horizons, auréolés de la gloire acquise auparavant en Italie, s'y sont magnifiquement illustrés.

Ainsi, tout au long des mois qui viennent, en commémorant avec ferveur et émotion les heures glorieuses comme les tragédies qui émaillèrent ces temps d'espoir mais aussi de souffrances, notre peuple attestera de son indéfectible fidélité aux idéaux de liberté et de paix qui triomphèrent le 8 mai 1945.

Discours du 8 mai 2004

ILLUMINATIONS DES VILLES ET VILLAGES

Depuis quelques années déjà, le Conseil Général incite les villes et villages à s'illuminer au moment des fêtes de fin d'année.

Sont lauréats pour les illuminations des fêtes 2003 :

- 1° Mr et Mme DA CUNHA ALMEIDA Domingos
- 2° Mr et Mme CARMONA Pedro
- 3° Mr et Mme SANQUER Daniel
- 4° Mr et Mme SKIRKA Guy
- 5° Mr VION Laurent

CHASSE A L'ŒUF

Cette année, le soleil était au rendez-vous pour la traditionnelle chasse à l'œuf.



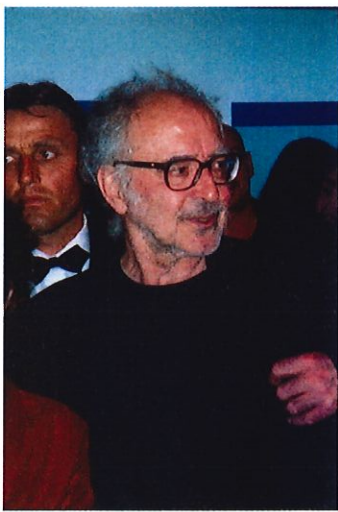
Les enfants nombreux, étaient ravis de leur trésor, et attendent avec impatience l'année prochaine.

Merci aux membres de l'ACAV et à la municipalité.



UNE VALENCOISE AU FESTIVAL DE CANNES (4^{ème} année)...

Comme tous les ans à la même époque, c'est avec plaisir que je vous retrouve chers Valençois(es) pour vous conter quelques uns de mes plus beaux souvenirs festivaliers cannois. Pour la 4^{ème} année consécutive, je me suis donc rendue à Cannes en tant que Journaliste Cinéma pour le magazine régional « Voisins Voisines », pour lequel j'écris depuis 3 ans.



Et oui, chaque année les acteurs, réalisateurs, journalistes, télévisions du monde entier... se donnent rendez-vous, sur ce lieu culte de la Croisette, pour célébrer le cinéma et tous ses mythes...

Tous les regards et objectifs se tournent donc le temps de 12 jours sur ce célèbre tapis rouge, qui en a vu tant passer depuis la création du festival en 1947 ! De Cary Grant à Marlon Brando, de Marilyn Monroe à Marlène Dietrich, c'est désormais la relève du cinéma français et mondial qui revêt ses plus belles tenues de soirée pour monter les marches. Cette année, nombre de stars du 7^{ème} art, ont déchainé les foules en les gravissant, du côté des américains, c'est le Président du jury, Quentin Tarantino, le séduisant Brad Pitt au bras de Jennifer Aniston, le quadragénaire Sean Penn et sa femme Robin Wright, Antonio Banderas et Mélanie Griffith, Michaël Moore, Charlize Theron, Tom Hanks... et du côté français, c'est Sophie Marceau, Emmanuelle Béart, Thierry Lhermitte, Béatrice Dalle, Agnès

Jaoui, Jean-Pierre Bacri... qui ont remporté le plus d'ovations de la part du public.

Du côté des films, il ne faut pas oublier que Cannes est la plus grande compétition cinématographique du monde, et voir un film en première mondiale dans le grand Théâtre Lumière, voir plus de 30 films en 12 jours (en moyenne 3 à 4 films par jour), pour le plus grand plaisir des yeux et de ma culture cinématographique (voir ci-dessous quelques films que je vous conseille).

C'est ça Cannes, se gaver de pellicules de 8 h 30 le matin jusqu'à minuit, sans parfois prendre le temps de déjeuner. Et redémarrer le lendemain sur les chapeaux de roues avec quelques 5 ou 6 heures de sommeil, badge autour du cou, cahier de critique et stylo à la main, appareil photo en bandoulière avec pour seule arme sa passion du cinéma !

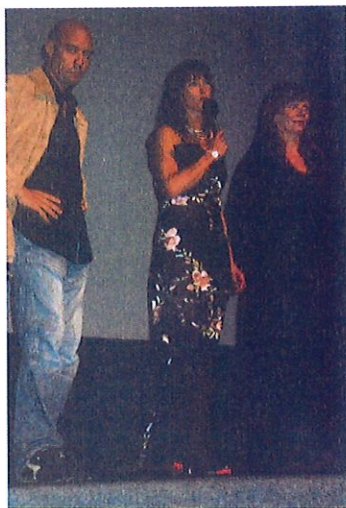
Et d'un point de vue personnel, je garde en souvenir, mes 7 montées des marches pour la projection des films du soir (voir photos ci-contre), aussi un moment unique qui change de la tenue de soirée, assister à la projection d'un film d'horreur en plein air sur le cinéma de la plage, installé dans le transat Canal + sur le sable, avec le bruit des vagues, les bateaux illuminés... J'ai assisté également comme l'an passé à l'émission en direct de « Comme au cinéma » présentée par Michel Field, qui a reçu ce soir-là des invités de marque : Emma de Caunes, Michaël Moore, Gérard Darmon, Alexandre Arcady, Lambert Wilson, Josiane Balasko...



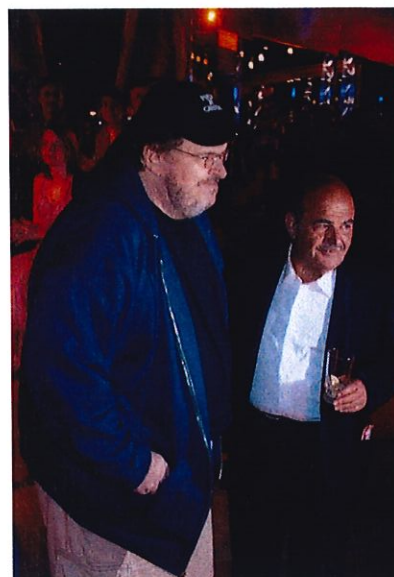
Et Cannes c'est aussi l'opportunité pour tenter de me faire des contacts professionnels, non sans mal, il faut essayer d'entrer dans les hôtels où se trouvent les chaînes de TV, radios... c'est ainsi que j'ai réussi à rencontrer les professionnels de RTL, Europe 1, Le Film Français, Le CNC... et puis histoire de ne rien regretter et de finir le festival en beauté, je suis allée passer à quelques kilomètres de Cannes,

dans la jolie ville de Saint Tropez, une journée sur le tournage de la série « Sous le Soleil ». Histoire de se faire toujours et encore des contacts professionnels, mais aussi de regarder attentivement comment se tourne la série française la plus vendue dans le monde. Reçue chaleureusement par l'équipe, j'ai pu suivre toute la journée les techniciens et comédiens, qui m'ont fait part de leurs expériences de tournage. Un séjour une fois encore unique, dont on ressort le cœur et l'esprit embué de doux rêves. Cannes, est sans nul doute l'endroit où les rêves de cinéma deviennent réalité. Alors à l'année prochaine, chers Valençois(es), et en attendant faites vivre le cinéma et courez dans les salles de la région.

Bons films à tous, Cinématographiquement vôtre,
Delphine Skirka



Mes conseils sur les films à ne pas louper et que j'ai le plus aimés : « Carnet de voyage » de Walter Salles, injustement non récompensé, « Comme une image », d'Agnès Jaoui, « Shrek 2 » un pur bonheur pour petits et grands, « The Edukators », « 2046 », de Wong Kar Wai, « Clean » d'Olivier Assayas, « Poids Léger » de Jean-Pierre Améris, et bien sûr la palme d'or « Fahrenheit 9/11 » de Michaël Moore, un documentaire unique sur le Président des Etats-Unis.



2^{ème} SPECTACLE DE LA « MINI STAR'AC VALENCOISE !

Après le franc succès remporté le 18 janvier dernier, lors du 1^{er} spectacle de chant et de danse organisé par le CSCV, celui-ci a réitéré une seconde fois ce week-end, en offrant à plus de 150 valençois, un spectacle festif et convivial animé de main de maître par M. Frédéric RICHARD.

En effet, ce samedi 5 juin 2004, la salle Marius Albert de Valence battait son plein avec un public inter-générationnel venu nombreux pour soutenir avec effervescence nos 18 jeunes chanteurs et danseurs qui se sont démenés sans compter pendant plus de 2 h 30 de show !



Parmi les grands moments du spectacle, on se souviendra entre autres, de « La Bamba » qui a ouvert la soirée sur les airs de la Star'Ac 3 – de la chanson de Voulzy « Le pouvoir des fleurs » reprise par les membres du bureau et bénévoles !- de « L'Orange » reprise par nos élèves –du très beau duo Elodie Moal et Greg pour « Elodie Jolie »- et de la douce chanson « Je t'aime Maman » en honneur de toutes les mamans.

Un spectacle tantôt endiablé, rythmé, émouvant... qui se verra succéder on l'espère, par de prochains galas au cours de l'année prochaine !



Nous tenons tout spécialement à remercier monsieur le Maire, Serge Vaucouleur et la municipalité, nos 18 artistes âgés de 6 à 20 ans) Candice, Camille, Céline, Déborah, Elodie Moal, Elodie Rousseau, Florian, Greg, Josselin, Kheira, Laura, Lidia, Marine, Mélanie, Mélody, Morgane, Nofrange et Xavier) les professeurs de danse Marie-Laure Rousseau et de chant Marie-Thérèse Debray en collaboration avec Cathy Moal, les régisseurs son et lumière Pascal Frenche et Gilles Bruneau, l'animateur de la soirée Frédéric Richard, ainsi que les bénévoles, Yaël Guérin, Kalinka Galimard, Anne-Marie Frenche, Angélique Firminhac. Merci également à Kévin Gandoin, de nous avoir offert le délicieux fraisiier pour la fête des mamans ! Merci à toutes celles qui nous ont préparé des gâteaux maison. En biensûr, merci à vous cher public, en espérant se retrouver prochainement pour un nouveau spectacle de notre troupe valençoise !

Delphine SKIRKA



Pour contacter le club du CSCV, merci de vous adresser aux membres du bureau : Laurent Vion (Président, Delphine Skirka (trésorière), Timmy Chedri (secrétaire), Eric Moal (suppléant), Cyrille Tassin (suppléant).



60^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DU CANTON

Cette cérémonie se déroulera le 29 août 2004 selon le circuit suivant :

9 h 00 rassemblement des participants et des véhicules stèle Jean Porte

9 h 15 Début des cérémonies

9 h 45 Châtillon-la-Borde, monument aux morts,

10 h 15 Blandy-les-Tours, monument aux morts,

10 h 45 Moisenay, monument aux morts,

11 h 30 Sivry-Courtry, monument EB Gaston

12 h 00 Massoury, stèle John Ramsay,

12 h 30 Chartrettes, monument aux morts

13 h 00 Fontaine-le-Port, Bivouac, repas 14 h 00

14 h 30 Féricy, Monument aux morts,

15 h 00 Machault, plaque commémoratives

15 h 30 Valence-en-Brie, monument aux morts

16 h 00 Echouboulains, monument aux morts

16 h 30 Les Ecrennes, monument aux morts,

17 h 00 Pamfou, stèle des fusillés,

17 h 30 fin des cérémonies

18 h 00 Pamfou, lunch à la salle des fêtes

Un fascicule sur les 13 communes participantes sera édité et vendu au cours de cette journée ainsi qu'une médaille commémorative.

Au château des Dames du Châtelet-en-Brie, une exposition sur les différents matériels militaires de cette guerre sera organisée jusqu'en septembre afin que les élèves puissent venir visiter cette salle.

Liliane FAURE



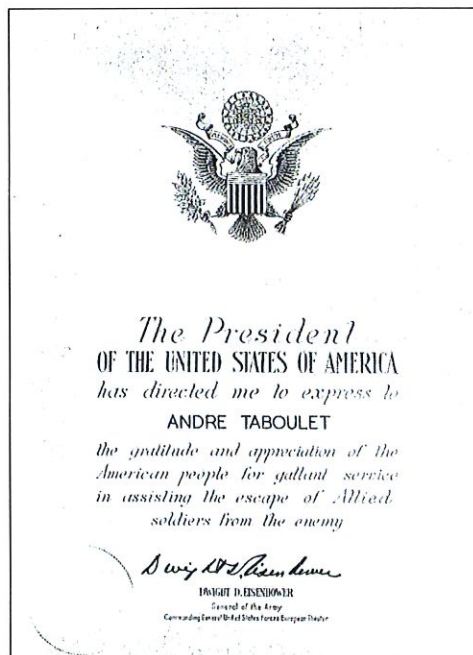
A l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Libération, chaque commune organisait au sein de son école, un exposé fait par un ancien du village.

C'est Monsieur Jean Leclerc qui a bien voulu répondre aux questions que les élèves de CM2 avaient préparées avec Mademoiselle Narme, directrice de l'école.

Monsieur Jean Leclerc a raconté la période de la guerre 1940-44, le départ à la guerre des hommes âgés de 20 à 40 ans, l'exode, de la peur des arrestations, des bombardements, le manque d'information, des restrictions alimentaires et autres, l'écoute de la BBC, et enfin la venue libératrice des Américains.

Madame Faure leur a fait circuler une carte de timbres de pain et un masque à gaz que tous les habitants des villes possédaient en cas d'alerte.

Liliane FAURE





LES CADETS



DES POMPIERS

Comme le disait Monsieur le Maire dans son allocution lors des vœux, tout le monde admire les pompiers, hommes courageux, disponibles à tout moments, solidaires, disciplinés et bien d'autres qualificatifs.

Mais tout le monde ne peut pas accéder à ce corps d'élite.

Pour être jeunes pompiers et nous en avons deux à Valence : Marc FRENCHÉ et Steve PILLER (qui a abandonné en cours d'année), voici un aperçu de ce qu'ils ont subi Dans le texte ci-dessous vous pourrez suivre une journée d'un des leurs.

Liliane FAURE

12 h :

Ce mercredi, Alexis BERTRAND est inquiet, son professeur principal vient de remettre son bilan hebdomadaire. Il se doutait un peu de ses appréciations, la semaine n'a pas été bonne, le devoir de mathématiques n'a pas été digne de grand cru, quant à la leçon de SVT, il avait tout bonnement oublié de l'apprendre. Il craint les reproches de ses parents, mais le plus gênant est la réprimande que le Sergent TOUTFLAMME ne va pas manquer de lui infliger, cet après-midi lors de la formation J.S.P. Il lui avait bien spécifié lors de son engagement en tant que Jeune Sapeur Pompier, que ses bulletins scolaires seraient étudiés régulièrement, et que la réussite à tous les examens de formations J.S.P. était directement liée à ses résultats scolaires.

13 h 30 :

Alexis se présente au centre d'intervention, les cours de JSP débutent à 14 h par un rassemblement de la section, et cette demi-heure d'avance lui permet de vérifier que sa tenue est complète, en bon état, que ses bottes sont propres. C'est le caporal-chef AUVERGNE qui débute cet après-midi de formation, et il est très attentif à la tenue.

14 h :

Le Caporal-Chef AUVERGNE présente un cours en salle. Aujourd'hui le sujet abordé est la culture administrative. On y apprend comment fonctionnent les diverses institutions de l'état et comment est organisé le Service Départemental d'Incendie et de Secours. C'est très intéressant, Alexis comprend mieux les responsabilités du gouvernement, des députés, du maire, il peut même commenter l'actualité avec ses parents.

15 h :

Rassemblement en tenue de travail devant la tour de manœuvre, pour les exercices d'incendie. A ce moment tout le monde est attentif. Alexis et ces jeunes camarades apprennent les gestes de leurs aînés Sapeurs-Pompiers, qui permettront un jour

d'éteindre un incendie ou de secourir une personne. Le Caporal TOUTFEU explique comment établir la lance à incendie et dérouler les tuyaux. Alexis suit cette démonstration avec attention, il va devoir ensuite diriger une équipe pour l'établissement d'une lance avec emploi du « dévidoir ». C'est la première fois qu'il se retrouve chef d'équipe et il est très fier, il sait que de lui dépend la réussite de la manœuvre. Son équipe doit être prête pour le concours de manœuvre départemental qui aura lieu au Châtelet-en-Brie le 16 mai 2004.

16 h :

Alexis et ses camarades peuvent jouir de la pause. C'est un moment privilégié de la journée. Ils peuvent en effet prendre une collation tout en discutant avec les Sapeurs-Pompiers de garde. Un jour, Alexis espère bien être Sapeur-Pompier Volontaire et ce sera lui qui racontera aux « Piou-pieux » comment se passent les incendies. Mais il est déjà 16 h 20 et il faut aller se mettre en tenue de sport pour la séance d'éducation sportive.

16 h 30 :

Départ pour la séance de sport. Aujourd'hui, footing dans les bois. Alexis a pris goût au footing depuis qu'il est J.S.P. il participe au « cross-country » organisé par le service départemental d'incendie et de secours. Ces épreuves rassemblent tous les Sapeurs-Pompiers du département, c'est toujours une fête, comme le sont toutes les épreuves sportives organisées par les Sapeurs-Pompiers. La section des J.S.P. du Châtelet est représentée à chacune de ces rencontres.

17 h 30 :

Retour au Centre de Secours, Alexis doit prendre sa douche et remettre ses effets de travail afin de procéder au rangement du matériel qui a été utilisé.

17 h 45 :

Dernier rassemblement de la journée. Le Sergent TOUTFLAMME donne les consignes pour les épreuves du challenge de natation organisé à Melun samedi prochain. Il procède à une revue du personnel et paraît satisfait de la tenue des J.S.P. Il rappelle à l'ensemble des « cadets » que les résultats scolaires doivent être satisfaisants pour pouvoir continuer l'activité de J.S.P. Alexis se demande bien comment il pourrait faire pour devenir invisible, mais le Sergent TOUTFLAMME donne enfin l'ordre attendu : « Rompez » et chacun rejoint ses parents venus l'attendre devant la caserne.

Une fois encore, Alexis est très heureux de cet après-midi : Vivement mercredi prochain !

La section de Cadets de Sapeurs-Pompiers a été créée dans les années 70, sous la responsabilité du Lieutenant COUTAZ. En 1995, après une interruption de plusieurs années, la section de Jeunes Sapeurs-Pompiers est remise en activité sous l'autorité de l'Adjudant-Chef THERET. Elle compte aujourd'hui un effectif de 18 J.S.P., encadrés par 10 instructeurs. Cette association « loi 1901 » a pour objectif de préparer les jeunes gens motivés à exercer l'activité de Sapeur-Pompier Volontaire et s'ils le désirent, les aider à devenir Sapeur-Pompier Professionnel.

Les jeunes désirant intégrer la section de Jeunes Sapeurs Pompiers peuvent retirer un dossier à

partir du 15 juin 2004 au Centre d'intervention du Châtelet-en-Brie.

Le cursus de formation se déroule en 4 années

Conditions d'accès :

- Être âgé de 12 à 13 ans,
- Être motivé, sportif, aimer la vie associative,
- Titulaire d'un diplôme de natation de 50 mètres,
- Présenter les 2 derniers bulletins scolaires,
- Certificat médical (par médecin traitant),
- Un chèque de cotisation (montant fixé chaque année par conseil d'administration),
- Un chèque de caution de 80 € pour l'habillement.

Des tests auront lieu mi-septembre 2004

Écrits : Français et mathématiques (niveau 6^{ème})
Sportifs : Abdominaux, tractions, grimpé de corde, course d'endurance.

N'hésitez pas à contacter :

Le Sergent PORCHON Philippe
Centre d'Intervention et de Secours
100 rue de la Loge aux Bergers
77820 LE CHATELET EN BRIE
01.64.81.22.30

Dimanche 16 mai 2004 a eu lieu le challenge départemental de manœuvres des Jeunes Sapeurs Pompiers, 21 équipes « s'affrontaient ».

Mr Vaucouleur, Maire et Mme Faure, adjointe ont eu le plaisir de remettre des coupes.



LA CABANE DES POMPIERS

En février, cette verrière a été démolie par des membres du Conseil Municipal et les agents d'entretien qui malgré la froidure de l'hiver ont mouillé leur chemise, merci à tous et à Guy, Jean-Claude et Jean-Luc.

Dans quelque temps, nous pourrons admirer une verte pelouse derrière notre église et des bacs à fleurs sur les murs de notre église grâce à nos infatigables Claude et Jacques.

Liliane FAURE



CLUB DE L'AMITIE DES ANCIENS
Activités 2004

10 janvier

Galette des rois

24 février

Concert Annie Cordy à Ozoir la Ferrière, 43 participants

Février-Mars

Conférences de « Connaissance du Monde » soit à Avon ou Melun, proposition de co-voiturage

A venir :

2004

Mardi 28 septembre, la Russie du Transsibérien

Mardi 2 novembre, des volcans et des hommes

Mardi 23 novembre, l'Autriche

2005

Mardi 11 janvier, le Canada

Mardi 25 janvier, l'Ouest Américain

Mardi 15 mars, Venise la magnifique

Mardi 29 mars, Tahiti

Inscription et renseignement : Mme HADROT
01.64.31.87.75, Mme FAURE 01.60.70.66.01

Avril-Mai

Un après-midi une conférence par la Prévention Routière de la Gendarmerie sur le code de la route

15 avril

« les dix petits nègres » d'Agatha Christie au Théâtre du Palais Royal

22 mai

« Tout bascule » à Bobino

15 septembre

Voyage en Champagne avec casse-croûte le matin, repas du midi, promenade en petit train dans les vignobles, retour vers 17 h 30, 43 €

17 octobre

15 h 30, « apporte moi la lune » de Bruno Duava, Pascal Frenche par la Compagnie du Javot, à la salle Marius Albert de Valence-en-Brie

13 novembre

Assemblée Générale, 12 h 30 repas de fin d'année à la salle des fêtes d'Echouboulains

Décembre

Marché de Noël

Il est proposé d'organiser à la salle des fêtes d'Echouboulains, un après-midi tous les 15 jours ou tous les mois, des jeux de société.

Inscription auprès de Mr Frenche Henri au 01.64.31.80.29

DANS LE CADRE DU FESTIVAL D'ILE DE FRANCE

LEGENDES DE POLOGNE ET DE SCANDINAVIE

Chaque saison, le festival d'Île de France invite le public à une fugue musicale et géographique en Île-de-France. Ouvert à toutes les musiques, du répertoire classique aux musiques du monde en passant par les musiques actuelles avec Factory, série de concerts jazz-électroniques, cet événement vous convie à la découverte de lieux insolites : lieux de patrimoine, lieux de mémoire, églises, abbayes, châteaux, théâtres, cirques... Une invitation au voyage qui traversera, cette année, les pays de l'Europe du Nord à la découverte de leurs mythes fondateurs, leurs musiques, leur littérature... : de l'Islande à la Norvège, de la Suède à la Pologne, pays fêtés tout particulièrement cette année dans le cadre de « Nova Polska ».

En scandinavie, la nature entière est habitée. Les monstres et autres créatures inquiétantes peuvent profiter à loisir de l'obscurité hivernale pour se camoufler. Nous accueillons pour nous initier à cet univers fantastique, Abbi Patrix, conteur d'origine norvégienne.

Château de BLANDY LES TOURS,
DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2004 16 h 30

Plein tarif : 12 €

Tarif réduit : 10 €

Enfants -12 ans : 6 €

Spectacle tout public à partir de 7 ans. Goûter

INFORMATIONS ET RESERVATIONS

Festival d'Île de France : 01.58.71.01.01

www.festival-ile-de-france.com

UNE GUERRE DE MAGICIENS

Purcell s'empare des mythes celtes et vikings dans cet opéra-drama, où le roi Arthur ne peut rien faire sans Merlin. Deux mondes s'affrontent, les Bretons, déjà chrétiens mais convaincus encore par la magie celte et les Saxons, prisonniers de leurs dieux cruels et ombrageux, Thor, Woden, Freyn qui peuplent les forêts du Nord. Le livret est écrit par Dryden, le complice de Purcell dans The Fairy Queen, comme une pièce avec musique et c'est avec la maîtrise des musiciens de Grande Bretagne pour ce répertoire, que l'Ensemble Florilegium prend cet ouvrage à la fois théâtre et opéra.

Château de FONTAINEBLEAU
Ancienne salle de la Belle cheminée
DIMANCHE 3 OCTOBRE à 16 H 30
Plein tarif 19 €, réduit 15 €. Cocktail

Autour du concert,

Rencontre : la légende du Roi Arthur, présentation contée par Pascal Fauliot, vendredi 17 septembre, bibliothèque de Fontainebleau. Entrée libre, renseignement : 01 58 71 01 20

Visite : après la célèbre école de Fontainebleau, Louis XIII ET Anne d'Autriche puis Louis XIV aiment cette demeure et ses forêts giboyeuses. Nouveaux décors, fêtes somptueuses, concerts royaux, vie et faste du Grand Siècle.

Accueil 13 H 45, salle des visites, tarif : 10 €

INFORMATIONS ET RESERVATIONS

Festival d'Île de France : 01.58.71.01.01

www.festival-ile-de-france.com

CLUB SPORTIF DE VALENCE SECTION FOOTBALL

CREATION D'UNE ECOLE DE FOOT

Une bonne saison se termine après l'ouverture de l'école de football avec 74 licenciés, 4 dirigeants et 3 éducateurs fédéraux, 15 débutants, 12 poussins, 13 benjamins, 16 juniors, 18 seniors avec comme résultats :

Débutants : 9 plateaux effectués (plateau = rencontres et ateliers de phases de jeu)

Poussins : 9 rencontres, 6 victoires, 3 défaites,

Benjamins : 9 rencontres, 4 victoires, 2 nuls, 3 défaites,

Juniors : 17 rencontres, 1 victoire, 16 défaites,

Seniors : 18 rencontres, 6 victoires, 2 nuls, 10 défaites.



Le président ainsi que l'ensemble des dirigeants et bénévoles sont satisfaits de l'évolution des équipes de jeunes tant sur le plan sportif que sur le plan moral, avec une progression constante des effectifs, du collectif, de l'état d'esprit, des résultats et du nombre d'éducateurs (2 entraîneurs viennent d'obtenir avec brio leur diplôme d'Éducateur Fédéral).



Nous espérons que cette saison aura apporté autant de joie et de bonne humeur aux joueurs et aux parents qu'aux éducateurs tous les mercredis et samedis. Nous souhaitons vivement continuer dans cette voie l'année prochaine tout en améliorant la qualité des installations (soutien municipal), des entraînements et le nombre de catégories avec l'arrivée des « moins de 13 » et « moins de 15 ».

Par ailleurs nous ne pouvons que constater le manque de sérieux et de motivation de l'équipe juniors. Leurs résultats sont le parfait reflet de leur état d'esprit. Pour ces raisons nous nous voyons dans l'obligation de ne pas reconduire cette catégorie la saison prochaine.

Parlons maintenant un peu des anciens qui jouent le dimanche matin. Après un départ digne des vieux « diesels », les injecteurs bien nettoyés, cette équipe de vieux briscards a enfin donné sa pleine mesure laissant présager une saison prochaine tonitruante avec pour objectif l'accession à la division supérieure. Vu la très bonne ambiance qui règne au sein de ce groupe tout « vieux tacot » est le bienvenu aux entraînements les mardis et jeudis soirs.

Pour tout renseignement :

LAURENT ROESLER : 01.60.70.65.38

GREGORY GANDOIN : 01.64.31.84.76 ou
06.63.34.22.58

Le Président
Didier BENTZ



Et enfin, un grand bravo à Monsieur Laurent ROESLER pour tout ce qu'il a apporté au club. Tout d'abord, en créant l'école de foot qu'il a porté presque seul à bout de bras. Il a apporté toute la saison joie, bonne humeur et respect des autres à tous les enfants ainsi qu'aux éducateurs qui l'on rejoint en cours de route. Il fallait le voir animer les séances d'entraînement quotidiennes, assurer le nettoyage des équipements, des vestiaires et de la cour d'école, préparer les maillots et les licences des trois équipes de petits le samedi avec toujours ce sourire communicatif. Et ce n'est pas tout, en effet, Monsieur ROESLER ne se contente pas de s'occuper de l'école de foot. Il est également entraîneur et joueur de l'équipe du dimanche matin avec le même succès. Des joueurs joyeux et fiers d'évoluer avec ce Monsieur. Alors pour tout ce que tu nous apportes « LOLO », merci et vivement la saison prochain.

Grégory Gandoin et les membres du club

40 BOUGIES D'AMITIE ENTRE VALENCE EN RENDEL



Pendant le week-end de la Pentecôte nous avons accueillis nos amis allemands pour fêter une union vieille de 40 ans.



Après leur avoir présenté la relève, nos jeunes footballeurs, nous avons disputé notre traditionnel rencontre footballistique.



le soir, tout le monde s'est retrouvé salle des fêtes pour manger et danser.

Dimanche les échanges de trophées, médailles et cadeaux suivi d'une soirée dansante ont animé cette fin de journée.

Lundi midi, ils sont reparties comme ils étaient venus : en car et de bonne humeur.

Merci à la municipalité pour la mise à disposition de la salle, nous permettant de passer un excellent moment.

Pour le club
Laurent ROESLER

LE CANDIDAT REPRÉSENTANT LA SEINE ET MARNE EST DU CFA DE MONTEREAU

De par ses excellents résultats obtenus au niveau du département, à la session de juin 2003 : 1^{ère} place au BEP alimentation option pâtissier.

Le jeune Gandoin Kévin, Apprenti de 2^{ème} année au CFA de Montereau, a été sélectionné pour concourir aux éliminatoires pour la Région Ile-de-France, le lundi 24 novembre 2003 au CFA Rabelais à Vitry-sur-Seine.

La durée des épreuves de 8 heures était réservée uniquement à la réalisation des différents sujets dont le thème portait sur « les jeux olympiques ».

Rappelons aussi, la performance de Kévin au concours de pâtisserie interne au CFA organisé à l'occasion de la semaine nationale de l'artisanat où, encadré par son professeur, Monsieur Dany Dudillieu, et de plusieurs professionnels du métier, ce jeune avait obtenu le Premier prix remis lors d'une cérémonie au CFA en présence de Monsieur le Sous-Préfet LACROIX.

Il convient de souligner que Kévin a effectué son apprentissage chez Monsieur Thierry Dufлот, boulanger pâtissier à Marolles sur Seine. Encore une fois, félicitations pour sa motivation et ses performances car si Kévin n'a pas été sélectionné pour les épreuves nationales, il se déclare ravi et enrichi par toutes ces expériences et fier d'avoir représenté le CFA de Montereau.

SOUVENIRS DES DÉPORTÉS

Cette année seront commémorés les anniversaires de Normandie et de Provence, libération de la plus grande partie de la France.

Ces opérations ont soulevé une immense espérance.

A l'appel du Général de Gaulle, la Résistance intérieure généralisait la lutte armée qui allait, dès le 6 juin, se métamorphoser en insurrection nationale. Elle contribua aux côtés des Forces alliées, des Forces Françaises Libres et de l'Armée d'Afrique à restaurer la démocratie et à préparer la réorganisation économique et sociale de la France.

Ces événements, connus rapidement dans les camps de concentration et les prisons, firent naître l'illusion d'une libération imminente. Mais il fallut attendre presque une année pour voir s'ouvrir les portes des geôles nazies et japonaises. Aujourd'hui l'évolution de l'Europe et des institutions internationales permet d'espérer la disparition définitive de telles pratiques criminelles.

Les anciens déportés et internés appellent chacun à se souvenir et à demeurer vigilant pour préserver l'héritage humaniste de la Résistance. Continuons à nous mobiliser pour la liberté de tous.

Nous faisons confiance à nos compatriotes pour sauvegarder les idéaux qui animèrent les femmes et les hommes qui surent refuser l'intolérable.



APPEL DU 18 JUIN

Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer ; ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? NON !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière Elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire Britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limite l'immense industrie des États-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres.

Général de Gaulle

Texte intégral de l'Appel du 18 juin 1940, prononcé à la B.B.C. à Londres et non enregistré

Une page d'histoire

Catherine Lamarre

1767-68

Parmi les crimes les plus horribles qui sont perpétrés par les hommes, le plus abominable est sans nul doute celui commis sur un enfant par ses propres parents.

C'est un de ces infanticides qui, selon la *rumeur*, s'est déroulé à Valence en fin de l'année 1767 que nous allons vous conter aujourd'hui.

Personnages

Catherine Lamarre est une jeune femme de 27 ans. Elle est installée à Valence depuis la mi juin 1767, peu avant la Saint Jean Baptiste, avec sa petite fille Marie-Catherine, née à Echou le 14 septembre 1764¹. Elle résidait auparavant dans ce village avec son mari Pierre-Charles Duterrien (ou Dutrieu) qui était berger à la ferme du sieur Bertault et où il est décédé le 9 novembre 1765² des suites d'une morsure de loup enragé.

Les raisons qui la firent s'installer au village nous échappent ; on peut envisager plusieurs possibilités parmi lesquelles la nécessité de pourvoir seule à sa subsistance et à celle de son enfant l'aît poussée à s'installer en un lieu où elle pu trouver de « l'ouvrage » le précédent ne lui en offrant pas, soit d'avoir été contrainte de rendre un logement attaché à la fonction occupée par son mari ; mais, on peut aussi penser, au regard des éléments qui vont être développés plus loin, qu'elle ait préféré partir d'un village où elle était devenue un sujet de scandale la vouant à l'opprobre populaire dans sa conduite de veuve : la fréquentation d'un homme avec lequel elle n'était pas mariée. Mais, peut être y a-t-il une autre raison qui restera pour toujours dans l'ombre, faute de documents ?

A Valence, elle loue au vigneron Louis Chevreau, un logement dans la rue basse, aucun lieu précis n'est connu. Là, ainsi que c'était le lot de la plupart des veuves, elle vivotte de petits travaux, elle dit « *filer pour le monde...* » exploitant le petit jardinet compris dans sa location, celles-ci étaient pratiquement toujours assorties d'un jardin ainsi que quelques perches de terres et de vignes, parfois un verger. Cela ne paraît pas avoir été suffisant et pour arrondir ses maigres revenus, elle sous-loue une partie de ce logement à cet ami d'Echou, appelé Bernard dans les pièces de la prévôté, lui assurant aussi le couvert et l'entretien de son linge.

Sur ce personnage, les informations sont lacunaires. Dans les minutes de son interrogatoire, Catherine déclare qu'il était un « *pays* » de son mari, originaire de Picardie et exerçant les fonctions de « *concierge* » à Echou ; il y a donc tout lieu de

penser qu'il devait être au service de l'abbé de Preuilly, seigneur du lieu, en sa grange dite aujourd'hui la ferme de la Recette.

Amours illicites

Il va de soi que la co-habitation qui existait déjà à Echou entre ces deux jeunes personnes ne pouvait déboucher que sur un rapprochement moral et physique alors interdit pas les mœurs et par les lois qui régissaient alors toute la collectivité. Une alliance aurait fait taire les mauvaises langues et évité bien des désagréments dans une société où le célibat était pratiquement proscrit et très peu pratiqué, surtout dans le monde rural. Mais, il semble que ce Bernard ait déjà eu ses engagements ailleurs...

Bientôt, Catherine s'aperçoit qu'elle est enceinte. Rien ne parle évidemment des réactions des deux amants, de leurs états d'âme, des alarmes de la future mère considérant les conséquences de cette situation, comment en est-elle venue à envisager de se débarrasser de son « fardeau » ?...Les documents n'ont hélas que la sécheresse toute administrative qui les caractérise.

Il nous reste à imaginer, cependant, méfions-nous de nos conclusions, elles seront issues de nos pensées du XX^e siècle, celles-ci ne seront-elles pas fallacieuses face à l'évolution des mentalités ? et même si des événements comme les infanticides les révélaient autant que nous aujourd'hui, c'est peut être le seul point commun entre nous, c'est dans le cheminement de leurs pensées et les causes d'un tel comportement que résident les différences, liées à l'évolution des mœurs la vision du vécu n'est pas celle qui est la nôtre.

La prévôté

Dans les villages soumis à l'autorité seigneuriale, la justice était tenue par un prévôt nommé par le seigneur du lieu. A l'époque des faits qui nous intéressent, ce personnage était : « *Simon Lecoq, avocat en Parlement, juge ordinaire civil et criminel et de la police de la haute, moyenne et basse justice de la prévôté dudit Valence* »³. Il jugeait les crimes et statuait sur toutes sortes de délits pouvant être commis sur la seigneurie. Il était également juge de la gruerie, c'est-à-dire avait regard sur les délits forestiers, il bénéficiait pour le seconder dans cette difficile tâche de surveillance, de l'aide de plusieurs gardes forestiers qui veillaient également sur les errances de bestiaux qui n'hésitaient pas à s'attaquer aux récoltes et aux

¹ Archives communales d'Echouboulains, registre de 1759 à 1770.

² Idem, il avait 25 ans.

³ Simon Lecoq était également officier de justice et lieutenant au grenier à sel de Montereau.

vignes alors que la bergère était partie musarder ailleurs, pistant les charpardeurs de noix, ceux qui fanaient avant les récoltes..., d'autres personnages lui rendaient aussi des comptes, les garde-messiers, vigneron élus par la communauté d'habitants pour surveiller les vignes dans les mois qui précédaient la vendange... Il existait encore d'autres personnages attachés à la prévôté, un sergent, Étienne Seveaux, chargé de faire exécuter les décisions prévôtales, d'appréhender les suspects, d'encaisser les amendes... un greffier, Jean-Baptiste Guyon, pour consigner tout ce qui devait l'être sur les registres et rédiger les procès-verbaux d'interrogatoires, les inventaires après-décès, les actes de tutelles... Enfin, une autre cheville importante de la justice était le procureur fiscal, qui était alors Philippe Picart.

Il représentait en quelque sorte le ministère public. C'est lui qui informe le prévôt des enquêtes à diligenter sur les rumeurs qui courent justifiant une information des faits; cela peut aller du simple chapardage, au tapage nocturne, à l'errance de vagabonds inconnus, aux filles « subornées » n'ayant pas fait de déclaration, aux accidents et jusqu'aux assassinats. Sur un simple soupçon, il adresse une requête au prévôt, lui demandant de s'informer et de lui rendre compte. Il a le pouvoir de lui demander de poursuivre l'enquête plus avant si celle-ci lui paraît incomplète, de nommer des médecins pour visiter les personnes agressées... Ses demandes sont invariablement libellées ainsi : « ...vous remontre, le procureur fiscal de cette justice et seigneurie, qu'il apprend par la voix publique que... ».

Communauté

Autrefois, le mot le village, plus exactement dénommé paroisse, avait un sens très fort : celui d'une importante cohésion, d'une communauté, d'une entraide, d'une solidarité, un esprit communautaire qui est devenu étranger aux habitants des agglomérations d'aujourd'hui, si petites soient-elles. Cette fraternité de vie avait un sens et cela à chaque instant se concrétisait : prêt de matériels ou d'animaux, entraide pour les travaux champêtres, pour la construction, accueil des orphelins, surveillance des bêtes ou des récoltes... cette grande assistance génère bien des avantages, mais cette grande proximité de vie aboutissait parfois à une forte promiscuité avec tous les revers que cela engendre : tous connaissaient les faits et gestes de chacun; de là tout « étranger » au village était sous les regards inquisiteurs de ses voisins, sa façon de vivre, de se comporter non coutumiers à ces paysans conservateurs, paraissait suspecte. Et les rumeurs n'étaient parfois bâties de rien ou si peu que l'individu est signalé au procureur fiscal, la surveillance s'accroît, jusqu'à ce que, rasséréiné par une vie et des mœurs sans reproche, on le regarde enfin comme un villageois à part entière.

On conçoit donc que vivre alors un amour illicite était chose bien difficile à mener, si pur et sincère soit-il, quant aux conséquences...

Macabre découverte

En cette fin du mois de novembre 1767, Joseph Langlois, jeune pâtre de 12 ans dont le père est le berger du sieur Berthe qui tient à bail du seigneur la ferme des Bordes, revient à la ferme en fin de journée monté sur sa bourrique. Il croise son petit frère qui gardait des vaches et des cochons ; celui-ci est chagrin car deux de ses cochons se sont égarés et il doit les retrouver au plus vite... Joseph recommande à son frère de rentrer ses vaches pendant qu'il va se charger de retrouver les deux disparus. Il entre dans le bois des Sabotiers tout proche où les deux bêtes ont dû pénétrer afin de chercher quelque pitance. Il les voit enfin derrière des ronces près des ruines d'une mesure abandonnée, occupés à fouiller le sol ; il s'approche et son bâton les écarte et observe l'endroit de leur fouille ; tentant d'identifier ce qu'ils étaient en train de manger : à côté d'une grande pierre « *comme un lévrier* » et à demi caché, il aperçoit des restes humains ceux d'un « *petit enfant tout nud...* »... La nuit est proche à 16 heures car on est en hiver, il récupère ses deux porcs et revient vers la ferme. Le soir, lors du souper qui réunit la famille Joseph raconte à son père sa macabre découverte ; ce dernier, incrédule, ira dès le lendemain se rendre compte de la véracité du récit de son fils, il ne trouva plus rien, que la pierre... Il est à penser que l'enfant dut se faire semoncer à raconter des sonnettes !

Plainte du procureur

Mais, l'histoire va se répandre. Le jeune berger, au fond assez fier de cet événement qui lui permettait de se faire valoir, raconte à Marie-Anne Adam, fille aînée des voisins de Catherine, sa découverte. Cependant, soucieux de ne pas encourir les foudres paternelles pour ses bavardages fait promettre à la jeune fille le secret et lui conte dans le détail le récit de son aventure. On peut tout à fait imaginer que celle-ci ne sut guère tenir sa langue...

Le 31 décembre, Philippe Picart, adresse au prévôt de Valence, une plainte : « *vous remontre, le procureur fiscal de cette justice et seigneurie, qu'il apprend, par la voix public, qu'il a été, dans le petit bois appelé des Sabotiers en cette seigneurie, découvert un enfant nouveau-né, mort entre deux pierres, lequel avoit été totalement mangé par les bestes...* ». Il demande en conséquence que la lumière soit faite sur cette rumeur et d'établir les circonstances et les identités des criminels qui ont pu perpétrer un tel crime. Le prévôt lui donne acte de sa demande et lance une information. On ne sait sur quels éléments les huit témoins se retrouvent assignés, par un exploit déposé par le sergent, d'avoir à se présenter devant la justice pour témoigner de ce qu'ils savent ou de ce qu'ils ont vu.

Informations et interrogatoire

Le lundi 4 janvier 1768, en l'auditoire servant de chambre criminelle dont le local est situé dans un des bâtiments de la ferme du château, à 8

heures du matin, Simon Lecoq, assisté du greffier Jean-Baptiste Guyon chargé de consigner les témoignages, entend le premier témoin.

Celui-ci est Marguerite Rousseau, 60 ans, épouse de Pierre Adam qui est berger. Elle est la voisine de Catherine Lamarre et sa déposition porte entièrement sur les faits et gestes de cette dernière.

Elle a bien vu, depuis deux mois qu'elle avait emménagé dans la maison voisine, qu'« ...elle étoit grosse à pleine ceinture... », elle-même a eu six enfants et sait de quoi elle parle. D'ailleurs, elle n'est pas la seule à s'en être aperçue, mais elle ne lui en a rien dit, ce ne sont pas ses affaires... On sent bien dans ses propos que bien qu'elle soit réticente à l'en entretenir, elle brûle d'en savoir plus, savoir des œuvres de qui ? Elle a vu ce Bernard venir prendre ses repas, quel commerce ont-ils donc ensemble ? Elle explique que la veille de la Sainte Catherine, sa voisine lui a dit, vers 10 heures du matin qu'elle devait aller chercher du bois, et qu'elle l'a vu s'éloigner pour ne la revoir que vers 16 heures. Elle dit lui avoir exprimé son inquiétude : « *mon Dieu, ma voisine que vous avez été long tems, je vous croyois perdue...* » et celle-ci lui aurait répondu : « *ah, ma voisine, je me suis perdue, j'ay perdu mon meilleur bois...* » Catherine affirme ne plus vouloir retourner au bois, mais se mettre à filer. Marguerite observe que sa voisine était épuisée « *elle étoit pâle et défaite...n'avoit pas le ventre aussi gros à beaucoup près...* ». Le lendemain mercredi, c'est la Sainte Catherine et tout le village se retrouve à la messe, Catherine aussi en dépit de sa fatigue avec son jupon taché et les villageois observateurs font, sur son passage, une série de remarques symptomatiques...mais aurait-elle pu se dispenser de paraître à l'office, celui de sa sainte patronne ? qui aurait l'idée stupide de ne pas assister à la messe, excellente manière de se faire remarquer !..

Marguerite parvint à tenir sa langue quelques jours, puis finit par questionner Catherine « *ah, mon Dieu, ma chère amie comme vous voilà plate !...* » Catherine « *répondit en riant : ah, oui ?...* ». La voisine revient à la charge quinze jours plus tard, on lui répond alors « *.../on fait de drôles de comptes à mon égard...* » et la curieuse, gênée, d'avouer qu'après tout, tout cela ne la regarde pas lorsque Catherine affirma que pour accuser il fallait « *de bonnes preuves* »...

Le second témoin est un vigneron de 44 ans, Jacques Préau. Il dit qu'ayant appris la découverte du corps d'un enfant, il pensait devoir signaler ce qu'il avait vu ; il semble s'embrouiller un peu dans sa déposition plaçant les faits « *vers la Saint Martin d'hiver...* » [11 novembre] alors qu'il est établi qu'il s'agit de la Sainte Catherine, c'est-à-dire 25 novembre. Partant travailler à sa vigne à l'Épinette⁴, il aperçut une femme, portant un « *jupon rayé...vêtue d'un juste de couleur brun, une coiffe de toile...* », marcher sur le chemin menant de Valence au bois des Sabotiers, « *près de la sablière* » mais ne parvint pas à l'identifier car elle avait sa coiffe rabattue sur son visage. Il l'observa,

la vit s'asseoir dans le chemin assez longtemps, puis se relever et s'éloigner en direction du bois.

Le troisième témoin est Anne-Marie, la fille de Marguerite, celle qui reçut les confidences du jeune Langlois. Elle relate l'histoire du garçon et confirme les impressions transmises par sa mère, ajoutant le « *triste état* » dans lequel sa voisine se trouvait lors de l'office de Sainte Catherine.

Vint ensuite le père du jeune Joseph qui dit avoir voulu vérifier les dires de son fils sans pouvoir trouver sur place des traces de l'enfant.

Joseph, lui répéta son histoire, c'est sur son seul témoignage que se tient l'information, personne hormis lui n'a vu ces restes macabres et l'accusation portée sur Catherine naît de ces dires par les dépositions de Marguerite et de sa fille.

D'autres témoins se présenteront sans rien apporter de nouveau au dossier, ils ont seulement entendu la rumeur...

A l'issue des auditions, le procureur fiscal reçut un compte-rendu et demanda la nomination d'un médecin pour visiter celle qui semblait être désignée comme la coupable ; le sieur Loisel, praticien de Montereau fut désigné.

Le prévôt signe un décret de prise de corps à l'égard de Catherine. Le même jour, peu de temps après les auditions, Charles Harivel, brigadier de la maréchaussée de Montereau, Dominique Beaucry et Nicolas Guyot, cavaliers de la même brigade, escortant Etienne Sevaux, le sergent valençois remettent à Cezaire-Eutrope Briard⁵, concierge de la prison seigneuriale la dénommée Catherine Lamarre : « *...laisse ladite Lamarre en dites prison et icelle présentement écrouée sur le registre de la geole et prison de ce lieu où étant j'ai, entre les deux guichets d'icelle prison, laissé laditte à Lamarre copie dudit décret...* ».

A 16 heures, la prisonnière est conduite par le concierge devant le prévôt Simon Lecoq, en « *l'auditoire servant de Chambre criminelle* ».

Après les traditionnelles questions sur son identité, adresse et profession, le prévôt tente de vérifier la déposition de Marguerite. Catherine confirme être allée faire des bourrées dans les bois, mais en un lieu à l'opposé de ce qu'il attendait, c'est-à-dire dans les bois du sieur Maignen⁶, situés sur la route d'Echouboulains ; elle dit avoir vu ce jour-là les charretiers du sieur Briard en train de labourer une pièce de terre voisine du bois, l'un d'eux, Pierre Talon s'est même enquis de savoir qui était la personne qui entrait dans le bois. Elle nie être allée vers la ferme des Bordes, ni dans le bois des Sabotiers. Elle dit être restée dans le bois trois à quatre heures comme à ses habitudes, sans jamais s'y égarer, ni au retour s'en trouver fatiguée, comment le serait-elle, elle a l'habitude de ces travaux !..

Voyant que l'accusée reste sereine, il tente des diversions dans ses questions espérant la déstabiliser ; il fait état de remarques troublantes faites à son égard le jour de Sainte-Catherine. Pourquoi son jupon était-il taché ? elle répond qu'il

⁴ Pièce de terre située au sud-est du village, proche de la ligne TGV.

⁵ Ce personnage était le fermier de la ferme du château depuis 1762.

⁶ Maignen était fermier à Echou.

s'agit là de « causes ordinaires aux femmes » qui chez elle lui durent, aggravées du fait qu'elle était restée longtemps assise à filer. Cette situation n'est-elle pas consécutive à une récente grossesse ? Catherine s'étonne, comment cela, elle n'a qu'un enfant de son défunt mari et « que d'autre n'aurait pû luy en faire... n'ayant eu commerce avec quelque homme... ». Si le nommé Bernard « la fréquente assiduellement » c'est « qu'en droit et en raison, il mange chez elle et la paye... », il a ailleurs « ces affaires ou plutôt celles de la fille à Rolland, en Picardie... ». Mais, Lecoq revient encore sur cette possible couche, l'interrogeant pour savoir « si elle n'étoit pas grosse depuis dix mois ?... »⁷ « pourquoi l'on faisoit courir le bruit de sa grossesse et [pourquoi] elle l'a souffert ? », elle répond qu'elle n'a jamais entendu de telles affirmations à son sujet...

Afin de l'intimider, le prévôt lui rappelle l'Edit d'Henri II de février 1556 qui fait obligation aux veuves et aux filles de déclarer leur grossesse à la prévôté, elle dit ne pas comprendre pourquoi on lui parle de cela.

Afin de lutter contre les suppressions d'enfants illégitimes, les gouvernants ont depuis bien longtemps légiféré, ceci avec plus ou moins de bonheur. La déclaration en prévôté était un moyen parmi d'autres qui furent mis en place ; les sages-femmes étaient tenues, dans le cas où cela leur était connu, d'en faire elles-aussi la déclaration, de même pour les curés et les villageois. Et, afin que « nul n'en ignore », les prêtres étaient tenus de rappeler, quatre fois par an, à leurs paroissiens les termes de cet Edit⁸. Ainsi à Valence, le curé Richard Regnault⁹ mentionne-t-il sur un registre paroissial à la date du 30 décembre 1767 « j'ai publié quatre fois dans le courant de l'année, l'Edit de Henri II concernant les femmes ». Une Ordonnance de police prévôtale de juillet 1789, reprendra un des passages de cet Edit dans son article 13 : « Il est enjoint aux veuves et filles qui auroient le malheur de se laisser suborner, de déclarer incessamment leurs grossesses aux officiers de justice et de conserver leurs fruits sous peine d'être punies conformément à l'Edit d'Henri II de 1556 ».

Catherine confirme n'avoir aucun commerce avec son locataire ainsi que de ne pas avoir entendu parler d'un enfant trouvé dans le bois des Sabottiers.

Son interrogatoire prend fin à 20 heures, elle est reconduite dans la prison.

Evasion

⁷ On ne savait pas alors établir exactement le temps durant lequel on portait un enfant. Certaines études parlent de textes où l'on évoquait de grossesses de 14 et 24 mois !

⁸ Un Edit d'Henri III de 1585, reprenant le précédent, faisait obligation au curé d'en lire les termes au prône de paroisse. Toutes ces obligations seront réitérées par une Ordonnance de Louis XIV du 16 décembre 1698.

⁹ Il fut curé à Valence de 1737 à 1774.

Le concierge de la prison avait en charge la sûreté et la sécurité des prisonniers, mais également leur nourriture.

Vers 18 heures, ce même lundi 4 janvier 1768, Edme Griffé, un des charretiers de la ferme, est envoyé auprès de la prisonnière afin de s'enquérir si elle désire dîner. Au travers de la porte, elle lui répond qu'elle n'a besoin de rien. L'épouse du fermier-concierge, Marie-Anne Bonodet, envoie à nouveau Griffé vers 21 heures, Catherine doit s'alimenter, il fait froid. Nouvelle demande, pas de réponse, il insiste : rien, aucun bruit. Inquiet, il va chercher son maître et ensemble ils reviennent munis d'une chandelle. Après être entrés, ils notent le curieux silence qui règne, passant la chandelle par le petit guichet de la seconde porte ils constatent avec stupeur que la petite ouverture donnant l'air et le jour dans la cellule a été dégradée : la prisonnière s'est échappée.

Le charretier court aussitôt prévenir le procureur fiscal et le sergent afin qu'ils viennent constater. Ce fut seulement le mercredi matin que le prévôt fut mis au fait de l'évasion. On peut s'étonner de ce délai, mais Lecoq ayant des offices à remplir à Montereau, on peut imaginer qu'il ait été absent le mardi, pris par ses autres activités.

Ils se transportent avec le greffier et le sergent à la ferme où le sieur Briard les reçoit. Commence alors l'examen des lieux pour lequel un procès-verbal a été conservé.

La prison seigneuriale était installée « sous la tour du colombier étant à gauche en entrant dans ladite ferme »¹⁰, c'est celle qui est située dans la prairie au Nord-Ouest de la cour. On y accédait en descendant deux ou trois marches ; au-dessus et séparé par un plancher de bois se trouvait le colombier où des boulines tapissaient les murs. Une échelle tournant sur un pivot central donnait l'accès aux niches des pigeons pour la collecte des œufs. La possession de genre de bâtiment était un privilège seigneurial aboli lors de la Révolution de 1789. La partie basse de la tour recevait la lumière par une « meurtrière étant vis-à-vis l'entrée de ladite prison et tirant son jour vers le couchant... donnant sur le parc... ». Cette meurtrière n'avait qu'une petite largeur 0,76 m à l'intérieur et en raison d'une embrasure, 6 cm à l'extérieur, cette exigüité ne permettait évidemment pas le passage d'une personne, il était nécessaire d'élargir le passage afin de faciliter l'évasion. Les officiers de justice se transportent ensuite à l'extérieur et constatent que « l'ouverture et bris a été faite en dehors » la prisonnière a donc bénéficié d'une complicité et l'on peut aisément imaginer qu'il s'agit du fameux Bernard.

La dégradation de la meurtrière se fit tant en hauteur qu'en largeur ; en hauteur dans la partie basse où on gagna 10 cm, quant à la largeur elle s'augmenta de 60 cm, le passage d'un corps pouvait aisément se faire.¹¹

¹⁰ L'entrée dans la ferme se faisait par la grande porte charretière s'ouvrant à l'ouest.

¹¹ Grâce à l'heureuse initiative des actuels propriétaires de la ferme, Mr et Mme DELIMBEUF, la tour a été sauvée de l'abandon et

Les officiers relèvent sur la neige qui recouvrirait alors le sol et au pied de l'ouverture « des traces de pieds humains portant sabots dont les uns à talons et les autres plats » le couple Bernard-Catherine. Ils suivent alors ces traces qui les conduisent « jusqu'au jardin de Jean Charré dit la Rose, lequel jardin n'est fermé que d'une haye sèche à travers laquelle a été fait une ouverture bouchée par un chevalet de bois à faire fagots... duquel chevalet avons remarqué deux gouttes de sang, en cet endroit finissant les traces... » impossible de suivre les fugitifs plus loin car « la neige a été relevée pour pratiquer un sentier... ».

Au retour en l'auditoire, le prévôt auditionne les témoins : le fermier-concierge, qui se défend d'avoir pris une part quelconque dans cet événement ou d'avoir facilité l'évasion, son charretier et le sergent. Leurs témoignages sont les dernières pièces de ce dossier. L'histoire n'eut pas de suite, pas de cadavre d'enfant, pas de coupable, les deux complices évanouis en quelque lieu plus sûr. Que devint la fillette de Catherine ? aucune trace ultérieure de tous ces acteurs n'a été, à ce jour, identifiée.

Il est certain qu'une telle chute de l'histoire nous laisse insatisfaits. Mais, d'autres questions se posent et amènent des réflexions à la fois sur la réelle culpabilité de l'accusée, sur sa rapide et mystérieuse évasion, sur la façon dont l'enquête a pu être menée.

Marguerite contre Catherine

A l'observation des réponses de Catherine, on note des incohérences vis-à-vis des affirmations de Marguerite disant que sa voisine se trouvait très fatiguée. Catherine nie la fatigue qui lui est prêtée « qu'elle en avoit quelques fois fait bien davantage sans se lasser... » et répète encore un peu plus loin « qu'elle n'étoit pas lasse... ».

Marguerite assure que sa voisine lui a dit s'être égarée dans les bois, Catherine dépose que c'est sa voisine qui a suggéré qu'elle ait pu s'égarer, selon elle « il est impossible de se perdre... ».

Il existe aussi des discordances de calendrier, sur l'époque de l'emménagement de Catherine au village : en mars 1767, selon Marguerite, à la mi-juin « peu avant la Saint-Jean Baptiste » selon Catherine. On repère les mêmes différences pour les horaires ; ainsi, Marguerite dit que sa voisine est partie vers 10 heures du matin et est rentrée à 16 heures ; Catherine dit, elle, être partie à « 11 heures sonnées ».

Catherine affirme qu'on ne lui a jamais laissé entendre qu'elle ait pu être grosse, contrairement à ce que Marguerite avance « qu'il y a environ 15 jours à 3 semaines, ladite Lamarre étant chez elle déposante, luy dit : l'on fait de drôles de comptes à mon égard...il faut de bonnes preuves... ». Catherine est là très sûre d'elle, cette

de la ruine suite aux destructions révolutionnaires ; elle est aujourd'hui totalement désaffectée.

sûreté peut être liée au fait qu'elle ait la conscience tranquille ou qu'aucune preuve tangible ne peut venir la confondre.

Au regard de ces contradictions, pourquoi croire l'une plus que l'autre ?

Mensonges de Catherine

Si certaines des réponses de Catherine ne peuvent passer pour des mensonges qu'en référence aux déclarations de sa voisine ; d'autres cependant, attestent de sa volonté de se disculper : ne ment-elle pas lorsqu'elle dit ne pas avoir entendu les bruits de la découverte des restes du bébé dans le bois ? tout le village en parlait.

Elle répond au prévôt sur ses pertes de sang que ce sont « des causes ordinaires des femmes » puis plus loin, elle affirme « qu'elle n'étoit pas réglée ».

Lorsqu'elle dit rester ordinairement trois à quatre heures dans les bois, le compte n'y est pas en partant à 11 heures elle aurait dû rentrer avant 16 heures.

Ment-elle lorsqu'elle dit que son mari est Picard, alors que son acte de décès mentionne qu'il est de « Guyancourt, parc de Versailles » et cette mention sur ce lieu géographique notée par le curé est-elle correcte ? Il existe en effet quatre toponymes identiques à une lettre près ; un Guyancourt avec un a dans les Yvelines et trois Guyencourt avec un e dans le nord de la France : un dans l'Aisne et deux dans la Somme, ce qui rapprocherait de la mention Picarde de

Catherine...Le doute reste établi à ce jour, faute d'avoir pu retrouver les actes d'état-civil nécessaires.

Défauts de l'enquête

Du côté des enquêteurs, il semble qu'il y ait eu aussi des lacunes. Pourquoi ne pas avoir interrogé le charretier Pierre Talon, savoir s'il avait effectivement vu Catherine sur la route d'Echouboulains ainsi qu'elle l'affirme cette fameuse avant-veille de Ste Catherine ? Son témoignage, s'il confirmait la présence de Catherine sur la route d'Echouboulains ce jour-là, viendrait à décharge et s'avérerait alors indispensable, en tous cas plus valable que celui de certains déposants qui ne sont venus que par « oui dire ».

On ne voit pas non plus figurer de sage-femme, alors que celle-ci était traditionnellement présente dans ce genre d'affaire et que Valence en possédait une.

Quant au procès-verbal de visite du médecin, il est inexistant puisque l'accusée s'était évadée.

Au sujet de l'évasion

Se posent également des interrogations vis-à-vis de l'évasion.

La tour du colombier est proche de l'habitation du fermier. On sait cette prison peu sûre, d'autres prisonniers s'en sont précédemment

évadés avec une facilité remarquable sans avoir à déployer les efforts du complice de Catherine, d'ailleurs quelques mois après la fuite de celle-ci le seigneur avisera à l'aménagement d'un autre local pour servir de prison. Quel pouvait être son état de vétusté, les pierres constituant la meurtrière et son encadrement étaient-elles solidement maçonnées ? Si on répond par la négative, on s'explique qu'alors l'agrandissement de l'ouverture ait été aisé et ce dans un délai relativement court. Une réponse par l'affirmative sous entendrait l'usage d'outils pour le descellement des pierres, impliquant un travail relativement long et surtout bruyant dans une atmosphère vierge des bruits qui sont notre quotidien, un bruit d'une ampleur facilement perceptible dans ces habitations sans isolation... Il faut, dans ce cas, envisager une certaine « surdité » de la part des habitants de la ferme, tant du fermier-concierge que du personnel résidant sur place : cela est difficilement concevable.

Conclusion

Y a-t-il eu vraiment une affaire ? Et, sur ce point, la question la plus importante à poser est : le jeune Langlois a-t-il réellement trouvé des restes humains dans le bois des Sabottiers ? Ne peut-il avoir inventé cette histoire afin de se rendre intéressant ? Si ces restes ont existé, cet enfant pouvait-il être celui de Catherine ? Celle-ci était-elle enceinte ? N'y avait-il pas au village une autre femme qui ait pu être la mère du bébé ?

L'accusation qui pèse sur Catherine repose essentiellement sur deux témoignages : les allégations de Joseph et la « dénonciation » de Marguerite qui ne semble exister que par l'histoire de Joseph.

En bref, aucune preuve « palpable », uniquement sur une « rumeur » et, même si celle-ci peut paraître plausible, il faut s'en défier, on se rappellera le procès d'intention en soupçon d'infanticide qui sera fait à une jeune Marie-Jeanne, en 1778¹², où il fut bien établi au cours de l'enquête que cette dernière n'avait été qu'une victime de cette fameuse « rumeur »...

Dans l'état actuel de la connaissance de ce dossier, il reste bien difficile d'être objectif et de statuer à moins de considérer que sa fuite soit un aveu...

D. et D. BULLOT
Avril 2004.

La reconstitution de cette histoire s'est faite, dans sa plus grande partie, à l'aide des archives de la prévôté de Valence dont des extraits de la minute prévôtale sont transcrites ici en italique et dans son orthographe d'origine, conservées aux Archives départementales de Seine-et-Marne.

¹² Voir « Info-Valence », n° 6, été 1998 : « *Et la rumeur court...* ».

NOTRE SCULPTEUR EXPOSE...

Du 5 avril au 25 juin, Christophe-François Perreau, sculpteur sur bois expose à Bréau « La Maison Suisse », rue de Fontainebleau. Entrée libre



MAIS QUE SE PASSE-T'IL DONC DANS LE CANTON ?

Du 20 au 23 mai, une Comédie Musicale « Rien qu'un rêve » a eu lieu au Châtelet-en-Brie. L'Association DALACHA présidée par Juliette HUAN, et dont la direction musicale a été prise en charge par notre Conseillère Municipale Marie-Thérèse DEBRAY, a été une merveilleuse aventure.

Les chanteurs et danseurs âgés de 14 à 27 ans ont donné le meilleur d'eux-mêmes en nous interprétant des extraits de comédies françaises : Mexico, La Légende de Jimmy, Aimer, Vérone, Moïse, etc. Que de costumes différents, que de moments d'émotion.

Merci à tous les bénévoles, dont Julien VION pour les micros, qui ont participé à la mise en place de ce spectacle, de m'avoir fait partager leur enthousiasme.

Un seul regret, qu'aucun Valençois, aucun membre du Conseil Municipal, ne soit venu encourager une année de travail.

A l'année prochaine j'espère pour vous faire rêver.

Christelle DEBRAY



L'AMOUR A TROIS VOIX

Scènes et Seine et l'Atelier Adulte A4 à présenté une pièce de création collective dont les représentations ont eu lieu les 3, 4, 5 et 6 juin 2004 au Théâtre Richelieu à Montereau.

« Il y a Maria, Maryse, Marie ; une grand-mère, sa fille et sa petite fille. Il y a ces lettres retrouvées par Maire : celles d'un inconnu à sa grand-mère, celles de sa grand-mère à un inconnu. Elle veut comprendre, elle veut savoir,... L'amour.

Aujourd'hui ces 3 femmes se sont réunies autour de la préparation d'un repas. Quelqu'un est attendu. Alors en attendant, les langues se délient, les confessions les souvenirs, les déceptions, mais surtout les désirs...

Une histoire « Montée de toute pièce » prétexte à parler d'amour : l'Amour qui fait pleurer, qui fait mal, qui blesse... mais l'amour qui rend heureux, qui transport, qui transforme... l'amour romantique, passion, grivois, courtois, platonique, cliché... l'amour dans tous ses états à travers la littérature, la poésie, le théâtre, la correspondance amoureuse, la chanson, la photo, la peinture. Une « pièce montée » où chaque spectateur pourra se retrouver, se souvenir, mais aussi, je l'espère, découvrir... »

Annette Benedetti

Avec : Véronique Antoine, Bernard Authier, Claire Baumann, Nelly Bouisson, Jocelyne Bouscary, Valérie Boutonnet, Christiane Brosset, Valérie Carnet, Florence Chazallet, Armelle Gil, Didier Goncalves, Céline Harlingue, Marie-Christine Hugol, Uriel Keradennec, Brigitte Lauer, Dominique LEJARD, Eric Luzu, Sandrine Mouline, Gratianna Neves, Jacqueline Orsi, Graziella Wiard.

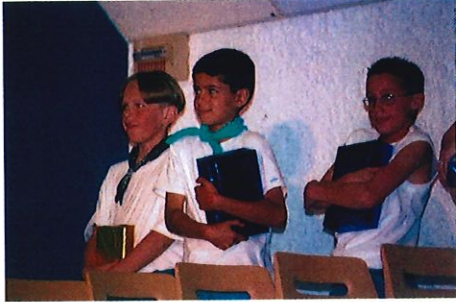
Décors : Eric Luzu
Affiche : Nicolas Marlu
Selection des photos, peinture : Brigitte Lauer
Prise de vue roman photo : Frédéric Penot
Montage vidéos projections : Vincent Houlier
Professeur de chant : Virginie Ansquer
Pianiste : Jean-Claude Boudran
Régie lumière : Sandra Rouault
Régie son : Stéphane Lemaire
Régie plateau : Annette Benedetti

FETE DES ECOLES

La traditionnelle fête des écoles s'est déroulée samedi 12 juin 2004 à Valence-en-Brie, Salle Marius Albert.

Le programme :

Remise des « Césars » aux CM2



Moyenne et Grande section

« Le Western »

Petite et Moyenne section

« Rocky »

CP/CE1 de Valence

« le livre de la jungle »

CP d'Echouboulains

« hommage à Charlie Chaplin »



CE/CM de Valence

« Titanic »

CP/CE1 de Valence

« L'apprenti sorcier »

Chanson des CE

« Singing in the rain »

CE/CM de Valence

Dr No contre 007

Le gendarme de Saint-Tropez

Ghostbusters



La Bamba

Men in black

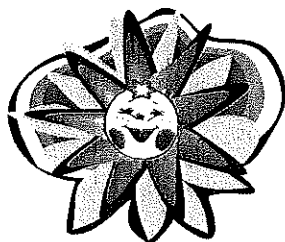
Flashdanse



NOS ARTISANS – COMMERÇANTS – ENTREPRISES

Guy SKIRKA <i>Boucherie-Charcuterie</i> (accepte la carte bancaire)	13 rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.14
Karine et Xavier COLLARD <i>L'Etape de Valence</i>	1 place de l'Eglise 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.11
Christophe-François PERREAU <i>Sculpteur sur Bois</i>	8 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.37
Jean-Louis GODARD <i>Assistance Haute Pression</i>	19 rue Emile Parquet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.89.22
Gérard CHANCE <i>Sculpteur</i>	14 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.65.49
Jean-Claude ROUSSEAU <i>Fromages de Chèvre</i>	19 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.97
MERIEL Patrice <i>Taxi toutes distances</i>	77130 MONTEREAU	01.64.32.47.67 06.07.49.93.51
Pascal FRENCHÉ <i>Spécialiste du Parquet</i>	6 rue Jean Haderer 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.88.13
Fabrice HERBLOT <i>Transport</i>	17 lot les Flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE	
Paul ROUSSEAU <i>Laitier</i>	5 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.42
PRINGY PAYSAGE <i>Paysagiste, fleuriste</i>	34 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.88.80
TISSIER Père et Fils <i>Maçonnerie Générale</i>	17 rue Henri Pelle 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.21
TRANSPORTS JACQUET	13 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.82.91
Franck FOURNIER <i>Entreprise de Peinture</i>	1 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.84.74
Christian FIRMINHAC <i>Garage de Valence</i>	6 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.83.80
Robert ROUSSEAU <i>Bouilleur de cru</i>	6 rue Henri Pelle 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.62
SARL EURODES	9 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.22
Adelino ANTONIO <i>Plâterie</i>	13 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.24
LA COTE SAINT HUBERT <i>Bar</i>	Rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.96
Madame MIGNONNEAU <i>Artiste-Peintre</i>	2 rue Max Lafon 77830 VALENCE EN BRIE	
SUPERETTE DE L'ÉGLISE <i>Épicerie-Dépôt de pain-Livraison à domicile-journaux</i>	2 place de l'Eglise 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.83.62

PREVENTION CANICULE !



LE SOLEIL... Cet ami qui ne vous veut pas du bien !

Quelques conseils pour vous aider à supporter la chaleur de l'été

Soyez prévoyant !

Demandez à votre médecin ou pharmacien si vous devez modifier votre traitement (ou régime alimentaire) en cas de fortes chaleurs.

Avertissez vos voisins et votre facteur si vous vous absentez

Si vous ne vous sentez pas bien, faites le 15 ou contactez votre médecin habituel (pensez à garder ces numéros près de votre téléphone ou enregistrez-les)

NOUS SOMMES A VOTRE DISPOSITION POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

CLIC de Melun et sa région
6 Square Prosper Mérimée
77000 MELUN

Téléphone : 01.64.52.24.48

N° Vert : 0800.605.705

Télécopie : 01.64.09.06.73

e-mail : cgrivage@wanadoo.fr

LES POMPIERS : 18

Le SAMU : 15

RIVAGE : 0800 605 705

LA MAIRIE : 01 64 31 81 35

L'EAU, VOTRE MEILLEURE ALLIEE !



Buvez au minimum 10 verres par jour de boisson sans alcool (infusions froides, jus de fruit dilué, eau et sirop, bouillon, eau citronnée, grenadine...)



Douchez vous pour vous rafraîchir, humidifiez votre visage, vos bras avec un brumisateur ou linge mouillé.



Utilisez un ventilateur pour aérer votre chambre ou faites circuler l'air. Restez dans la pièce la plus fraîche de votre logement.



Ouvrez votre maison tôt le matin, maintenez les volets et les fenêtres exposées au soleil fermés jusqu'au soir.



Portez des vêtements clairs et amples



Sortez avant 11 h ou après 17 h. Marchez à l'ombre si possible et portez un chapeau, lunettes de soleil.



Reposez-vous aux heures les plus chaudes, à l'ombre si vous disposez d'un jardin.



Ne restez pas dans votre véhicule stationnement et emportez une bouteille d'eau avec vous

BUVEZ MEME SI VOUS N'AVEZ PAS SOIF